

# Marne amont

---

## Résumé

Ce territoire est la tête de bassin de la Marne.

Il regroupe une vingtaine de masses d'eau « cours d'eau », les principaux étant la Marne, la Suize et la Traire. A dominante rurale, ce bassin est le siège de grandes exploitations agricoles (amont à dominante élevage, aval surtout céréalier) et d'une industrie développée (métallurgie au 19<sup>ème</sup>, coutellerie, autour de Nogent, agroalimentaire et plastiques autour de Langres au 20<sup>ème</sup> siècle).

Bien qu'en tête de bassin, on observe un cumul de pressions d'autant plus dommageables que de nombreux cours d'eau y sont très vulnérables du fait de leur petite taille :

- pollutions diffuses agricoles (nitrates, pesticides, phosphore) ;
- altérations hydromorphologiques : rectification, recalibrages liés aux travaux passés d'hydraulique agricole et d'aménagement (canal, voie SNCF) ; nombreux obstacles à la continuité liés notamment à l'activité métallurgique révolue ;
- rejets ponctuels domestiques (souvent gérés en unitaire dans les petits bourgs), débouchant dans des petits cours d'eau qui connaissent de forts étiages et dont le recalibrage a fortement diminué le pouvoir auto-épurateur ; plusieurs rejets par temps de pluie sont également problématiques sur les plus grosses agglomérations ;
- HAP issus de la combustion des hydrocarbures.

En 2010-2011, la moitié des stations de mesure présentent une bonne qualité écologique, un quart une qualité moyenne et le dernier quart une qualité mauvaise ou médiocre. Une tendance à l'amélioration est observée sur les cours d'eau principaux (à l'exception de la Suize).

Des travaux efficaces ont été conduits au niveau des principales stations d'épuration et du bassin industriel de la Traire.

En termes de maîtrise d'ouvrage sur le grand cycle, les syndicats de rivière, mis en place à l'origine pour la gestion des inondations et le drainage agricole, ont su évoluer et ont entrepris de nombreux travaux d'entretien et de restauration classiques, grâce à l'assistance technique du Conseil général et de son soutien financier conjoint avec l'Entente Marne et l'Agence.

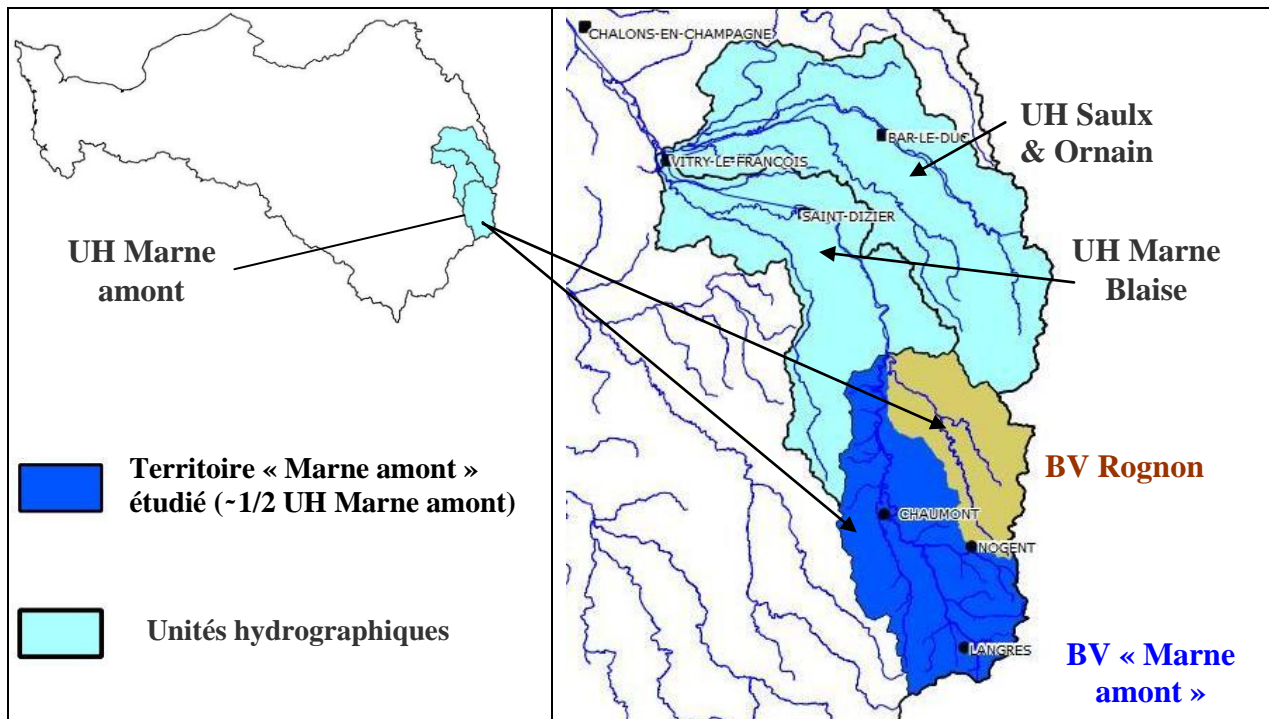
Aujourd'hui, par rapport aux enjeux DCE, les principaux freins relevés sont les suivants :

- au niveau agricole, un immobilisme fort, inhérent au contexte général (PAC, tendances à la hausse du prix des céréales, évolution des modes de vie et de travail des agriculteurs...). Les tendances défavorables à la gestion de l'eau (retournement des prairies, extension des grandes cultures, simplification des pratiques, agrandissement des exploitations...) se poursuivent, même si des efforts peuvent être soulignés, notamment grâce au partenariat avec la chambre d'agriculture de la Haute-Marne qui favorise les changements de pratiques agricoles, en lien avec la protection des captages ;
- au niveau de la gestion des cours d'eau, si un changement de culture a bien eu lieu au niveau des élus et des syndicats, d'une part les faibles moyens des syndicats ne leur permettent guère d'aller au-delà des interventions d'entretien/restauration classiques, d'autre part la plupart des élus et des riverains sont opposés aux actions préconisées sur la continuité : ils mettent en avant la valeur patrimoniale des ouvrages et regrettent l'attitude jugée trop systématique des services de l'Etat sur ce sujet ;
- les HAP, pollution diffuse principalement liée à une combustion incomplète (diesel, bois, charbon) et se propageant par voie atmosphérique : les acteurs de la gestion de l'eau ne semblent avoir aucune prise sur cette pollution qui affecte une large partie du bassin Seine-Normandie.

## Sommaire

<b>1. Une tête de bassin versant très rurale avec une qualité des eaux qui reste fragile.....</b>	<b>4</b>
1.1. Un bassin amont karstique très vulnérable et fortement aménagé .....	4
1.2. Un bassin très rural avec trois pôles urbains et industriels .....	7
1.3. Une qualité des eaux pas toujours bonne sur 2010-2011, mais qui s’améliore.....	9
1.4. Deux enjeux prioritaires en 2012 : la restauration des cours d’eau en tête de bassin versant et la lutte contre les pressions agricoles .....	15
<b>2. Des actions régulières d’entretien des cours d’eau et la mise à niveau des principales stations d’épuration ont permis une amélioration notable de la qualité de l’eau .....</b>	<b>16</b>
2.1. Des maîtres d’ouvrage qui interviennent sur le grand cycle de l’eau et des actions clefs en faveur d’une amélioration de l’état des rivières depuis la fin des années 1980 .....	16
2.2. Pas de véritable réorientation depuis la mise en place du PdM : une prépondérance des actions de lutte contre les pollutions ponctuelles .....	19
2.3. Impact de ces actions sur l’évolution des pressions et de l’état des milieux .....	21
<b>3. Principaux facteurs freins et facilitateurs .....</b>	<b>22</b>
3.1. Définition des actions : des limites dans la programmation (PAOT, PTAP) et des difficultés dans le suivi .....	22
3.2. Leviers de la mise en œuvre : un appui technique important des services du Conseil général et quelques maîtres d’ouvrages locaux moteurs .....	23
3.3. Freins à la mise en œuvre : Le manque de volonté politique et des moyens financiers insuffisants face aux défis de la restauration hydromorphologique .....	25
<b>4. L’atteinte des objectifs 2015 : quelques petits cours d’eau préservés mais des pressions toujours importantes pour les cours d’eau principaux (la Marne amont, la Traire et la Suize) .....</b>	<b>28</b>
<b>5. Annexes.....</b>	<b>28</b>
5.1. Liste des entretiens réalisés par SEPIA Conseils .....	28
5.2. Bibliographie .....	29

## Aperçu panoramique



Principales caractéristiques en 2012	
<b>Hydrographie</b>	<p>Bassin amont de la Marne.            23 masses d'eau « cours d'eau » : rivière principale, la Marne amont (1 masse d'eau classée « petit cours d'eau » puis 1 masse d'eau classée « moyen cours d'eau »). 4 affluents classés en 5 masses d'eau « petits cours d'eau » : la Liez, la Mouche (2 masses d'eau), la Traire et la Suize. 16 affluents secondaires classés en masses d'eau « très petits cours d'eau ».            3 masses d'eau « plan d'eau » : les retenues de la Liez, de la Mouche et de Charmes            1 masse d'eau « canal » : canal entre Champagne et Bourgogne (ou de la Marne à la Saône)  <b>1 244 km<sup>2</sup> de bassin versant, 314 km de linéaire total pour les 23 masses d'eau cours d'eau</b></p>
<b>Objectifs DCE pour les cours d'eau</b>	<p>Le plus souvent : Bon Etat Ecologique 2015, Bon Etat Chimique 2015            Exceptions : la Marne (FRHR106A : Bon Etat Ecologique 2015, Bon Etat Chimique 2027), la Traire (FRHR107 : Bon Etat Ecologique 2021, Bon Etat Chimique 2027) et 4 très petits cours d'eau (Bon Etat Ecologique 2021, Bon Etat Chimique 2015)</p>
<b>Etat 2009/2010</b>	<p>En général : <b>état écologique bon ou s'approchant de la classe bonne, état chimique mauvais du fait de HAP, de métaux et de pesticides</b>            Quelques cas avec état écologique mauvais (facteurs déclassants : Phosphore, Azote réduit ou Oxygénation)</p>
<b>Forces motrices</b>	<p>Une utilisation des sols principalement agricole (céréaliculture en hausse, élevage laitier en baisse) mais une composante industrielle forte (travail des métaux, industrie du caoutchouc et des plastiques, agro-alimentaire).            Une démographie peu dynamique : <b>population de faible densité (52 hab/km<sup>2</sup>), vieillissante et en baisse</b> (64 000 hab. en 2009, - 4,4 % sur 1999-2009).</p>
<b>Pressions</b>	<p>Principales : hydromorphologie, diffuses (intrants agricoles, ANC), élevages, prélèvements (Canal, AEP)            Secondaires : ponctuelles (phosphore)</p>
<b>Outils de gestion</b>	<p>Plusieurs plans de gestion pluriannuels de cours d'eau / pas de contrat de rivières / pas de SAGE</p>
<b>Travaux aidés (thématiques PDM)</b>	<p><b>2009-2012 : 54€/hab/an</b> : 49 € pollutions ponctuelles, 0,4 € rivières-ZH, 3 € pollutions diffuses  <b>1997-2008 : 69€/hab/an</b> : 66 € pollutions ponctuelles, 1,2 € rivières-ZH, 1,4 € pollutions diffuses</p>

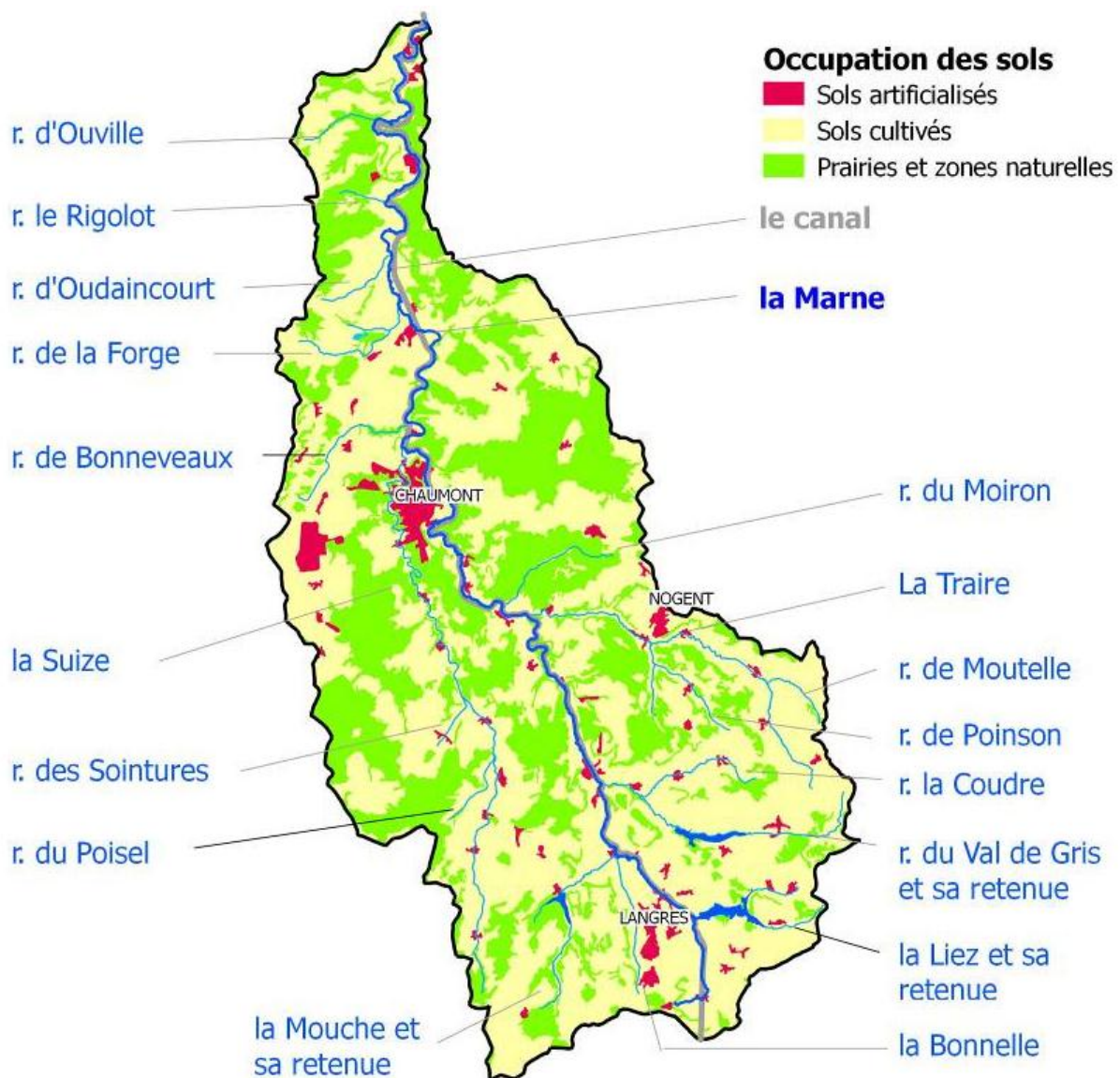
## 1. Une tête de bassin versant très rurale avec une qualité des eaux qui reste fragile

### 1.1. Un bassin amont karstique très vulnérable et fortement aménagé

Le territoire « Marne amont » étudié correspond au bassin versant de la Marne depuis sa source jusqu'à sa confluence avec le Rognon exclus (soit environ la moitié de l'UH Marne amont). D'une superficie de 1244 km<sup>2</sup>, il compte 23 masses d'eau cours d'eau :

- la Marne (2 masses d'eau classées l'une « petit cours d'eau » et l'autre « moyen cours d'eau ») ;
- 4 affluents principaux (5 masses d'eau classées « petit cours d'eau ») : la Liez, la Mouche (2 masses d'eau), la Traire et la Suize ;
- 16 affluents secondaires (masses d'eau classées « très petit cours d'eau »).

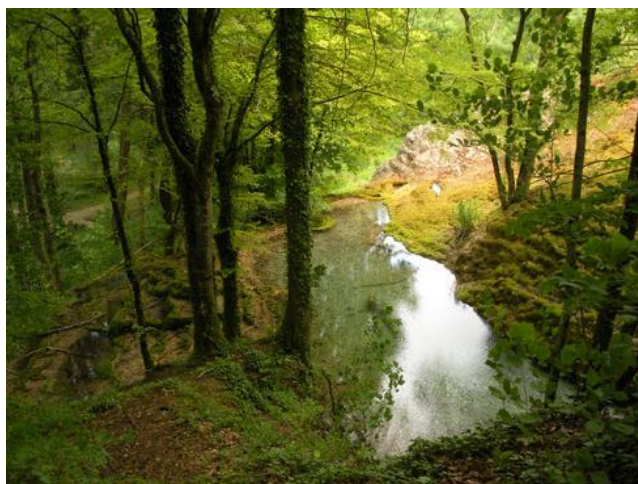
Le linéaire total de ces masses d'eau est de 314 km, soit une densité de cours d'eau de 0,25 km / km<sup>2</sup>, ce qui est relativement faible pour un bassin amont mais qui s'explique par la géologie calcaire karstique.



**Masses d'eau superficielles : la Marne, les affluents, les retenues et le canal**

Source : Ecodecision d'après BD Carthage et CLC2006

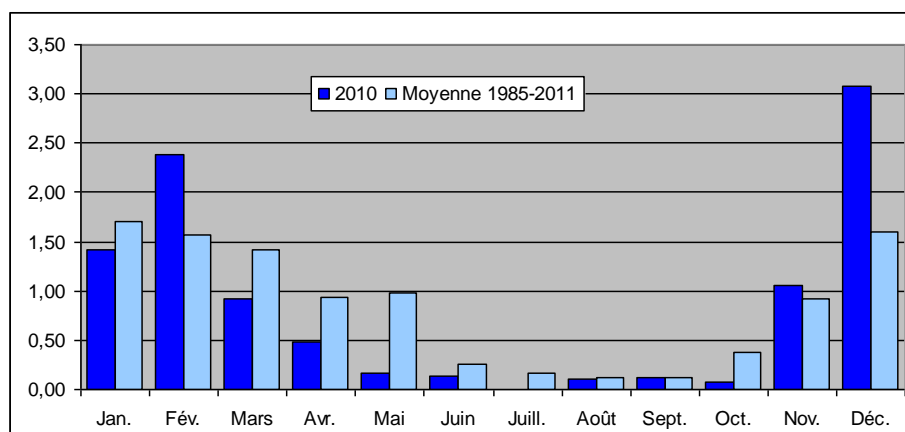
Les sources de la Marne sont situées à Balesmes-sur-Marne, sur le plateau de Langres, territoire karstique et très riche écologiquement, avec des zones de marais tufeux notamment. Le plateau de Langres présente ainsi plusieurs sites Natura 2000.



**La tufière de Rolampont (quelques kms à l'aval de Langres)**  
© Victor Avenas / ONF

Les cours d'eau du territoire de Marne amont sont souvent de très petits ruisseaux, et peuvent subir des étiages sévères, voire des assecs estivaux comme a connu la Suize en juillet 2010 (cf. graphique ci-dessous). **La petite taille des cours d'eau les rend très vulnérables aux différentes pressions**, compte tenu de la faible dilution des apports polluants :

- l'impact des rejets urbains, même faibles, dans les petits cours d'eau est parfois très marqué ;
- les rejets des élevages peuvent être à l'origine de pollutions accidentelles spectaculaires ;
- les rejets diffus peuvent aussi dégrader sensiblement la qualité.



**Débit moyen mensuel de la Suize à Chaumont (m<sup>3</sup>/s), année 2010 et moyenne 1985-2011**

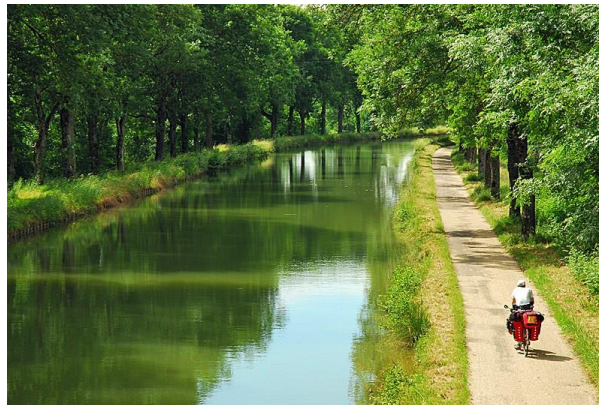
Source : Banque HYDRO, station H5033340 bassin versant 144 km<sup>2</sup>

Par ailleurs, ces petits cours d'eau en amont ont été très impactés morphologiquement par le remembrement agricole et par les pratiques agricoles, ayant été souvent considérés comme de simples fossés (curage, recalibrage, drainage des terres). Ces pratiques évoluent petit à petit mais les altérations sont aujourd'hui très nombreuses et touchent la plupart des têtes de bassin (notamment l'amont de la Liez et du Val de Gris, la Bonnelle, l'amont de la Marne des sources jusqu'à Chaumont). Un des derniers ruisseaux recalibrés est le ruisseau d'Oudincourt, affluent gauche de la Marne, plutôt en aval du territoire d'étude : « En 1992, le ruisseau d'Oudincourt a été recalibré sur 900 mètres, avec un nouveau lit, tout droit : il s'agit de la dernière action en Haute-Marne dans le cadre du remembrement agricole, mais c'est encore relativement récent. » (Services de l'Etat)

**On observe aussi de nombreux seuils, et barrages sur les cours d'eau du territoire.** Ainsi, sur le périmètre du syndicat Marne Barrois Vallée, on trouve au moins un obstacle par kilomètre de cours d'eau (pont ou barrage). *« La tradition métallurgique est importante en Haute-Marne, c'était le 1<sup>er</sup> producteur de fonte en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Il y avait besoin de petits barrages pour les nombreuses mines de fer, également pour les lavoirs et les moulins. Des petites turbines sont toujours en fonctionnement sur la Marne et ses affluents. En période d'étiage, il y a de l'eau dans les villages, les pêcheurs aussi sont contents. »* (Elu)

Le territoire compte aussi une masse d'eau artificielle (canal « entre Champagne et Bourgogne », autrement appelé canal « de la Marne à la Saône »), alimentée principalement par 3 barrages réservoirs en amont de Langres sur la Liez, la Mouche et le ruisseau du Val de Gris. Ces retenues constituent chacune une masse d'eau de type plan d'eau. Créées initialement pour l'alimentation du canal entre Champagne et Bourgogne, elles font aujourd'hui l'objet en sus d'autres usages : alimentation en eau potable, activité récréatives et tourisme.

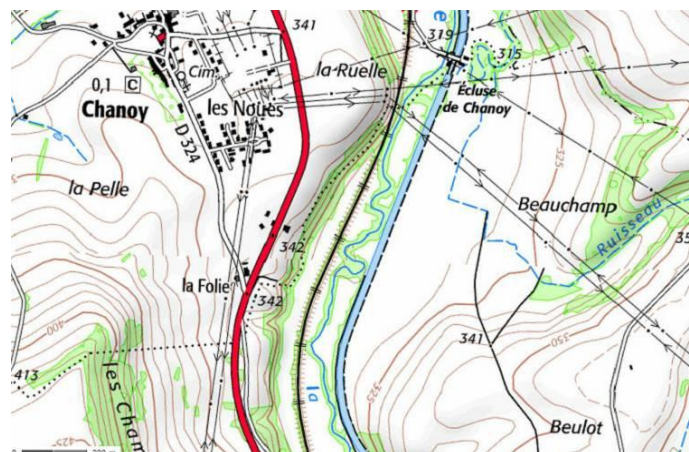
Le canal est géré par VNF et peu de données sont disponibles sur la qualité de l'eau de cette masse d'eau. Par ailleurs, depuis sa création, les pratiques et les usages ont évolué : *« La gestion actuelle se fait à l'inverse de ce pourquoi le système a été réalisé : on cherchait à alimenter le canal dans sa partie la plus haute (région de Langres) lorsqu'il y avait moins d'eau disponible, en été. Maintenant, on souhaite garder l'eau dans les lacs en été, pour le tourisme ! »* (Elu)



**Le canal entre Langres et Peigney**

© OTSI Pays de Langres - photo : Jean-François Feutriez

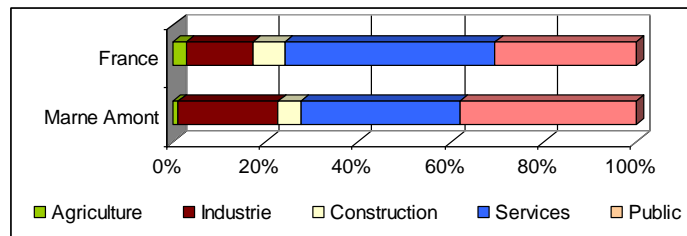
Par ailleurs, la création du canal ainsi que l'aménagement d'une voie de chemin de fer le long de la Marne ont entraîné un recalibrage important du cours d'eau sur sa partie amont, depuis les sources sur le plateau de Langres. La carte ci-dessous illustre à quel point le lit majeur de la Marne est toujours fortement contraint entre le canal à l'est et la voie ferrée à l'Ouest (Chanoy est situé à environ 10 km en aval de Langres et à moins de 20 km des sources de la Marne). *« La Marne est très impactée par la voie SNCF et le canal VNF. La rivière est « canalisée » alors qu'elle devrait au contraire méandrer. Il semble vain de prévoir des aménagements, des travaux sur la rivière tant qu'il y aura ces fortes contraintes sur la rivière. La Marne continue à s'enfoncer depuis la création du canal : les berges peuvent atteindre plusieurs mètres de haut en amont. »* (Président de syndicat)



**La Marne entre la voie ferrée et le canal** Source : Carte IGN – Géoportail

## 1.2. Un bassin très rural avec trois pôles urbains et industriels

Les 115 communes du territoire comptent 64 000 habitants en 2009, dont plus de la moitié habitent les 3 villes de Chaumont, Langres, et Nogent. Entre 1999 et 2009 la population a baissé de près de 3 000 habitants du fait d'un solde migratoire négatif (4 500 habitants ont quitté le territoire) que le solde naturel ne compense que très partiellement. La densité de population du territoire est faible : 52 habitants/km<sup>2</sup>, moins de la moitié de la densité moyenne nationale, ce qui n'empêche pas certains bourgs ou villes d'exercer une forte pression sur les cours d'eau étant donné les faibles débits.



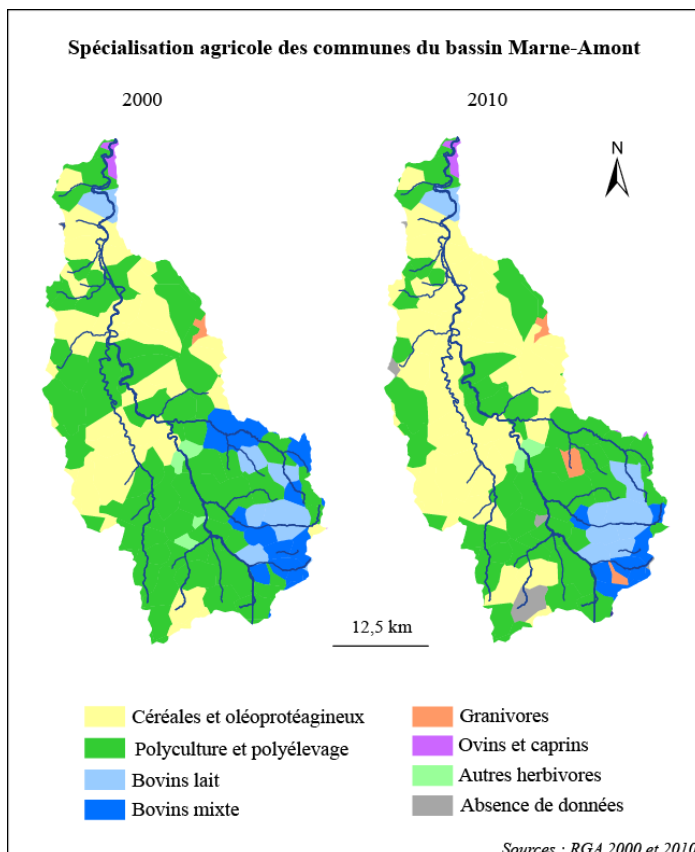
Répartition des emplois par grand secteur d'activité

Source : Ecodecision d'après données INSEE

L'emploi industriel est élevé par rapport à la moyenne nationale, il est réparti par moitié entre les villes et le reste du bassin. L'activité industrielle est orientée principalement vers :

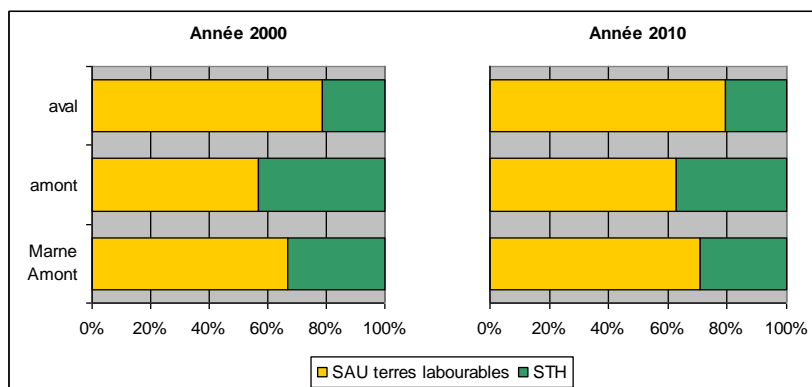
- la transformation des métaux, avec en particulier la coutellerie et les instruments chirurgicaux autour de Nogent, des pièces pour l'automobile et l'aéronautique au nord de Chaumont ;
- l'industrie des caoutchoucs et des plastiques, notamment dans le secteur de Langres ;
- l'agroalimentaire, avec en particulier la fromagerie Entremont de Peigney (proche de Langres).

**Ces industries constituent une pression élevée compte tenu de leur implantation en tête de bassin, avec des cours d'eau très sensibles aux rejets du fait de leur petite taille.**



L'activité agricole est contrastée sur ce territoire, avec une partie amont spécialisée en élevage (bovins lait et mixte) et une partie aval plus tournée vers la céréaliculture. A l'échelle du bassin, ce sont les cultures de céréales qui dominent en surface. Entre 2000 et 2010, les surfaces cultivées ont augmenté au détriment des prairies et de l'élevage : même dans la partie amont où l'élevage reste dominant, les surfaces en terres labourables ont enregistré une augmentation sensible, au détriment des surfaces toujours en herbe.

L'emploi agricole est plus faible que la moyenne nationale, ce qui peut sembler étonnant pour un territoire rural. En fait, les activités agricoles du territoire sont caractérisées par une faible intensité en main d'œuvre : le ratio d'emplois (en unités de travail annualisé) pour 100 ha de SAU est de 1,04 sur le territoire contre un taux moyen de 2,57 au niveau national. La SAU moyenne des exploitations est 151 ha, soit le triple de la taille moyenne nationale. Les exploitations agricoles sur le bassin sont donc de taille importante avec peu de main d'œuvre (situation semblable à celle observée sur le bassin voisin de l'Aujon, également étudié).



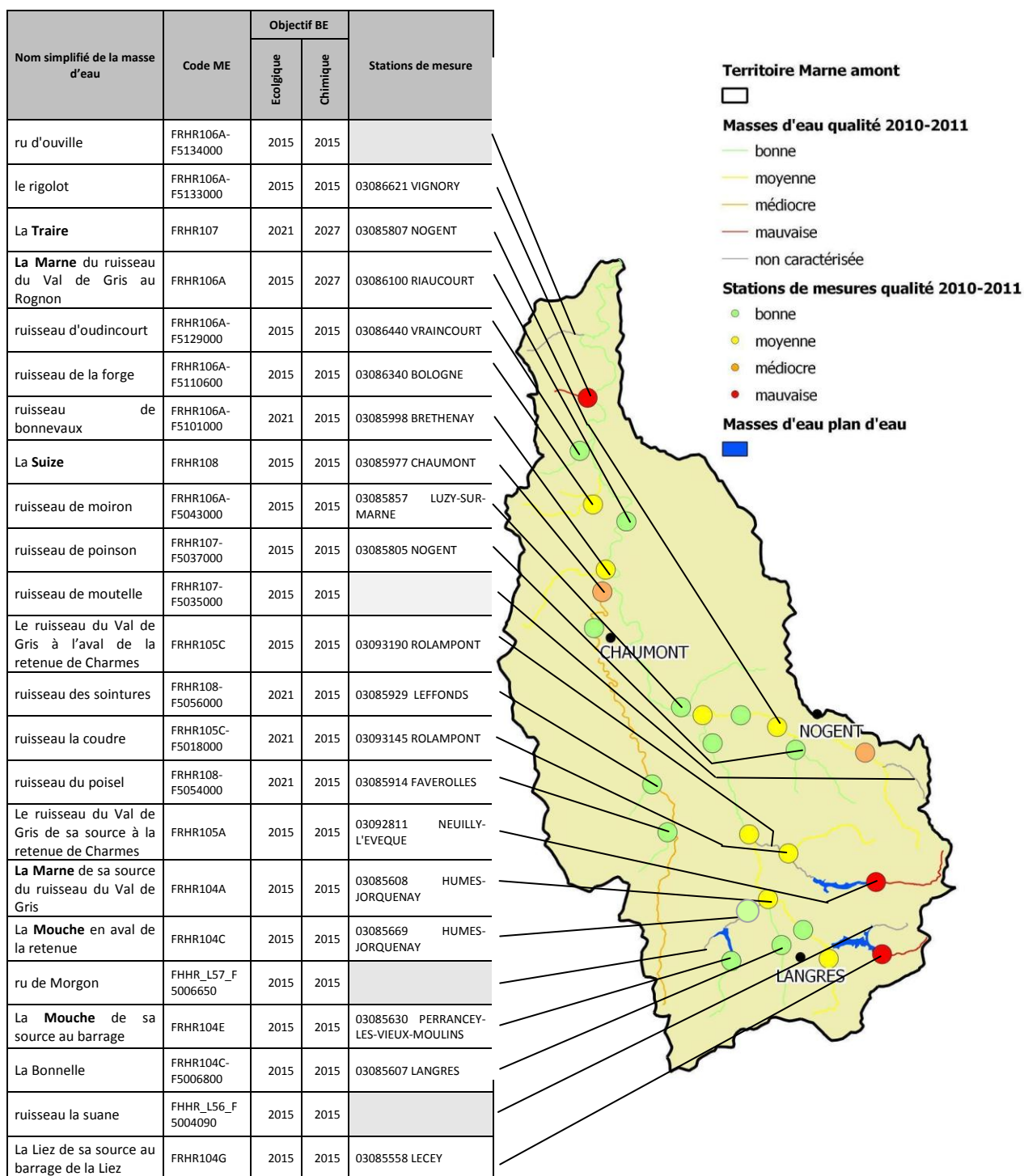
Evolution usage des sols (2000-2010) (Sources : AGRESTE-RGA)

Ces caractéristiques de l'agriculture sur Marne amont ne sont pas favorables à la protection de la ressource en eau car :

- les plus grandes exploitations sont plus spécialisées, la variété des parcelles s'amointrit, avec des secteurs sans prairie plus importants ;
- le développement de la céréaliculture, fortement utilisatrice de produits phytosanitaires, est synonyme d'un renforcement de la pression polluante potentielle qui va à l'encontre des efforts réalisés sur les pratiques de traitement ;
- la baisse de la main d'œuvre agricole réduit le temps disponible pour entretenir les éléments de paysage, essentiels pour le bon fonctionnement hydrologique et écologique du territoire ; une tendance à la suppression des haies et des bosquets est en effet observée sur le bassin.



### 1.3. Une qualité des eaux pas toujours bonne sur 2010-2011, mais qui s'améliore



Marne amont : Etat écologique en 2010-2011 (Source : Ecodecision d'après données AESN)

La détermination de la qualité de la masse d'eau à partir des données des stations de mesures est un travail particulièrement délicat. En effet, en l'absence de mesures, il faut utiliser un avis d'expert. Et, quand il y a plusieurs stations de mesures, on en retient une en tenant compte du linéaire de cours d'eau dont chaque station est considérée représentative. Ce travail étant encore en cours pour l'état des lieux 2013, il n'a pas été possible d'en bénéficier.

Par défaut, il a été appliqué aux masses d'eau la qualité observée à la station la plus en aval.

**Globalement, la moitié des stations de mesure présentent une bonne qualité écologique, un quart une qualité moyenne et le dernier quart une qualité mauvaise ou médiocre.** On retrouve encore l'impact des agglomérations les plus importantes, même si des progrès substantiels ont été accomplis par les collectivités. Mais on observe souvent aussi l'impact de l'agriculture, soit par les conséquences des recalibrages, soit du fait des pollutions diffuses (azote et pesticides). Le transfert des pollutions diffuses se fait via le drainage des parcelles ou par ruissellement. A noter que le risque érosion reste faible sur le territoire, même si des problèmes peuvent apparaître sur des secteurs localisés (la problématique érosion n'a pas été relevée dans le programme de mesures pour l'UH Marne Amont et l'aléa érosif est indiqué comme « faible à moyen » dans le PTAP 2007-2012).

**En ce qui concerne l'état chimique,** une campagne récente sur 17 points de mesure montre un état mauvais systématique du fait de HAP (2 à 4 substances à une teneur supérieure à la norme de qualité environnementale NQE sur les 5 mesurées) et de métaux (Zinc, Cadmium notamment), avec des dépassements non systématiques de NQE pour des pesticides. On retrouve l'impact des principales activités du territoire : industrielles (actuelle et passée) et agricoles.

**Sur les cours d'eau principaux du territoire** (voir tableau suivant concernant 7 des 23 masses d'eau, les autres étant décrites plus loin), **la tendance générale est à l'amélioration.** Seule la Suize se dégrade entre 2006-2008 et 2010-2011 pour les paramètres physico-chimiques.

**Il faut souligner la difficulté particulière de qualification de l'état de certaines masses d'eau, du fait de leur hétérogénéité amont/aval, tant en débits qu'en pressions.** *« Le choix d'un état à la masse d'eau [intégrateur des différents résultats des stations de mesure présentés ci-après dans les tableaux] pour des rivières comme la Suize ou la Traire s'avère assez délicat, tant on est à la fois proche des limites et fragile dans les résultats rapportés au linéaire concerné, ou les influences climatiques. La Traire approche globalement le bon état écologique, mais la situation des rejets sur son amont, et la forte pression de Nogent, font pencher la balance plutôt dans le jaune, malgré une nette amélioration dans le temps. Cette fragilité laisse craindre des incursions plus profondes dans le domaine jaune, tout en étant limitées. Pour ce qui est de la chimie, la pollution historique dans les sédiments se traduit par quelques pointes en métaux lors de crues, malgré les mesures sur eau filtrée. Le temps que les sédiments s'évacuent, et la situation devrait se stabiliser. Pour la Suize, un constat assez proche concernant l'influence du linéaire impacté par Chaumont, plus un résultat de contamination inexplicable à l'amont, font pencher la balance vers le jaune. Là encore un problème d'hétérogénéité.*

**En conclusion : des situations limites peuvent perdurer, qu'il faut interpréter comme des améliorations nettes, accompagnées d'une exigence de maintien des efforts : il faudra plus travailler sur des mesures par tronçons homogènes sur ces cas difficiles, à l'avenir. »** (Agence)

### Evolution de l'état écologique des principaux cours d'eau, mesuré à la station

Nom ME	Code ME	Objectifs		Etat 2002-2004			Etat 2006-2008			Etat 2010-2011			Station de mesure	Paramètres déclassants en 2010-2011	Principales pressions / altérations expliquant l'état 2010-2011		
		Ecologique	Chimique	Ecologique	Par. Physico_Chimi.	Par. Biologiques	Ecologique	Par. Physico_Chimi.	Par. Biologiques	Ecologique	Par. Physico_Chimi.	Par. Biologiques					
La Marne de sa source au confluent du ruisseau du Val de Gris (exclu)	FRHR104A	BE 2015	BE 2015									3	44	65	03085608 Humes	SATUR_O2; NO2-; P total; Orthophosp;	Pressions diffuses agricoles, morphologie, rejets domestiques
La Traire de sa source au confluent de la Marne (exclu)	FRHR107	BE 2021	BE 2027	4	48	30	3	55	61	3	54				03085807 Nogent 4	P total; Orthophosp;	Pressions diffuses agricoles, Rejets ponctuels
La Suize de sa source au confluent de la Marne (exclu)	FRHR108	BE 2015	BE 2015	4	41	27	3	57	53	4	32				03085977 Chaumont	SATUR_O2; NH4+; P total; Orthophos	Pressions diffuses agricoles, morphologie, rejets domestiques
La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris (exclu) au confluent du Rognon (exclu)	FRHR106A	BE 2015	BE 2027	3	76	60	2	72	72	2	73	65			03086100 Riaucourt		
La Mouche de l'aval de la retenue au confluent de la Marne (exclu)	FRHR104C	BE 2015	BE 2015												08035669 Humes-Jorquenay		
La Mouche de sa source au barrage de la Mouche	FRHR104E	BE 2015	BE 2015				2	70	66	2		72			03085630 Perancey		
La Liez de sa source au barrage de la Liez	FRHR104G	BE 2015	BE 2015				5	1	33	5	8	60			03085558 Lecey	O2 dissous; SATUR_O2; DBO5; C Orga; NH4+; NO2-; P total; Orthophosp;	Pressions diffuses agricoles, morphologie

### Evolution de l'état écologique des cours d'eau principaux d'après les mesures aux stations (seuils DCE)

Source : Ecodecision d'après données AESN

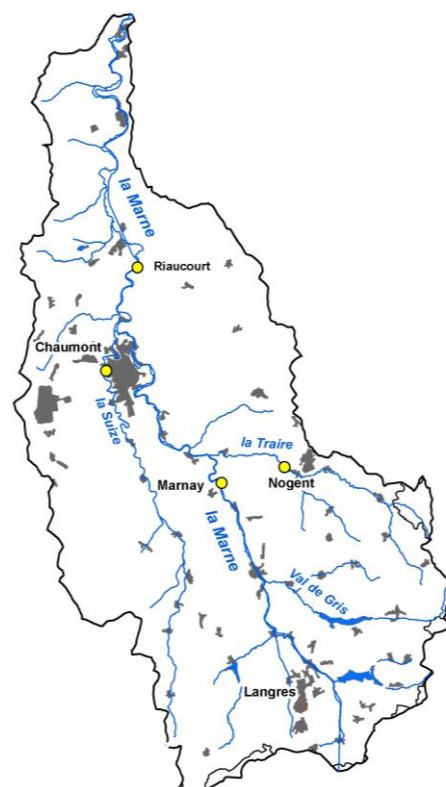
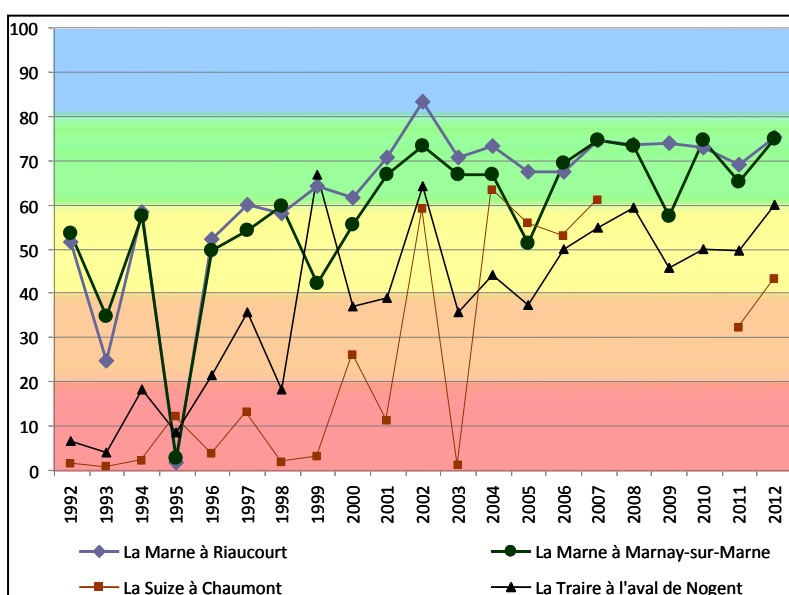
Etat en indice de qualité, de 1 à 100  
**Classe de qualité**

Classe de qualité DCE		Indice
classe 1	très bonne	80 à 100
classe 2	bonne	60 à 80
classe 3	moyenne	40 à 60
classe 4	médiocre	20 à 40
classe 5	mauvaise	0 à 20
Données manquantes		

Méthode Michel Roulier (AESN)

La principale explication des écarts entre l'état actuel et les objectifs réside dans les **pressions diffuses agricoles** : les apports d'azote et de pesticides au milieu représentent un enjeu majeur, souvent amplifié par les **altérations morphologiques** du fait des rectifications et recalibrages agricoles. Les **rejets directs** peuvent aussi s'avérer impactants au niveau des principales agglomérations (impact des rejets pluviaux notamment), mais aussi en milieu rural (ANC non-conforme et stations semi-collectives aux performances médiocres, voir encadré plus loin).

Sur les 4 stations observées depuis les années 1990, la qualité s'est sensiblement améliorée : elle devient bonne sur 2 stations (Marne en amont à Marnay, en aval à Riaucourt) et s'approche du bon état pour les 2 autres (Suize en aval de Chaumont, Traire en aval de Nogent). Ces diagnostics sont à nuancer du fait des fortes variabilités d'une année à l'autre, induites en particulier par l'hydrologie. En effet, en période de crue les cours d'eau sont souvent très chargés en matière organique et en azote, en raison d'un ruissellement accru entre autres sur des terres agricoles, et en période d'étiage les cours d'eau ont un pouvoir de dilution des rejets très affaibli.



Evolution de la qualité physico-chimique sur les stations de mesure (Marne et affluents), suivies depuis 1992

Les données biologiques sont disponibles seulement pour les années récentes. Elles montrent une qualité biologique proche de celle de la qualité physico-chimique de l'eau, mais avec une plus grande fragilité des peuplements liée aux étiages marqués. Les données sur l'indice poissons (IPR) sont rares.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
IBD	14,6	14,3	12,4	12,9	13,9	14,6	14,7	14,6	14,9	
IBGN	15	15,5	14	14	12	12	17	18	18	17
IPR										20,1

Qualité biologique sur la Marne en amont du confluent de la Traire (Marnay)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
IBD		12,5	15,7	14,6	15,8	15,9	16,6	13,1	15,9	14,1
IBGN	15	14	15	14	17	15	19	19	19	19
IPR										13,6

Qualité biologique sur la Marne à l'aval du confluent de la Suize (Riaucourt)

Le tableau suivant présente le détail des données sur l'état écologique des 16 autres masses d'eau du bassin versant. **Pour ces cours d'eau secondaires du territoire, les observations étaient rares avant 2008. Une tendance générale d'évolution est donc difficile à dégager.**

**La qualité est souvent bonne, même si certains cours d'eau demeurent en état dégradé.** Là aussi, les **pressions diffuses agricoles**, avec un transfert par drainage et par ruissellement, apparaissent comme la principale explication des écarts entre l'état actuel et les objectifs, **très souvent associées aux atteintes morphologiques**, comme expliqué précédemment.

Nom ME	Code ME	Objectifs		Etat 2002-2004			Etat 2006-2008			Etat 2010-2011			Station de mesure	Paramètres déclassants en 2010-2011	Principales pressions / altérations expliquant l'état 2010-2011	
		Ecologique	Chimique	Ecologique	Physico_Chimique	Biologique	Ecologique	Physico_Chimique	Biologique	Ecologique	Physico_Chimique	Biologique				
La Bonnelle	FRHR104C-F5006800	BE 2015	BE 2015	1		84				2	66		03085607 Langres amont	Phosphore		
Le ruisseau du Val de Gris de sa source à l'amont de la retenue de Charmes	FRHR105A	BE 2015	BE 2015					4	25	33	3	9	45	03092811 Neuilly- <sup>l'</sup> Evêque	O2 dissous; SATUR_O2; DBO5; C Orga; NH4+; NO2-; P total; Orthophosp;	Pressions diffuses agricoles, rejets directs ANC
Le ruisseau du Val de Gris de l'aval de la retenue au confluent de la Marne	FRHR105C	BE 2015	BE 2015										03093190 Rolampont		Pressions diffuses agricoles, rejets, morphologie	
ruisseau la coudre	FRHR105C-F5018000	BE 2021	BE 2015								3	38	66	03093145 Rolampont	SATUR_O2; NO2-;	Pressions diff. Agricoles, rejets
ruisseau de moiron	FRHR106A-F5043000	BE 2015	BE 2015								2	72		03085857 Luzy-sur- Marne		
ruisseau de bonnevaux	FRHR106A-F5101000	BE 2021	BE 2015								3	59		03085998 Brethenay	SATUR_O2	Pressions diffuses agricoles, morphologie
ruisseau de la forge	FRHR106A-F5110600	BE 2015	BE 2015								3	31	70	03086340 Bologne	O2 dissous; SATUR_O2; C Orga; NH4+;	Pressions diff. agricoles, rejets, morphologie
ruisseau d'oudincourt	FRHR106A-F5129000	BE 2015	BE 2015								2	71		03086440 Vraincourt		
le rigolot	FRHR106A-F5133000	BE 2015	BE 2015					3	29	62	5	6		03086621 Vignory	SATUR_O2; NH4+; NO2-; P total; Orthophosp;	Pressions dif. agricoles, rejets, morphologie
ru d'ouville	FRHR106A-F5134000	BE 2015	BE 2015													Pressions diffuses agricoles, morphologie
ruisseau la suane	FRHR_L56-F5004090	BE 2015	BE 2015													
ru de Morgon	FRHR_L57-F5006650	BE 2015	BE 2015													

ruisseau de moutelle	FRHR107-F5035000	BE 2015	BE 2015																
ruisseau de poinson	FRHR107-F5037000	BE 2015	BE 2015								2	62				03085805	Nognet		
ruisseau du poisel	FRHR108-F5054000	BE 2021	BE 2015								2	66				03085914	Faverolles		
ruisseau des sointures	FRHR108-F5056000	BE 2021	BE 2015								2	69				03085929	Leffonds		

Du fait de leur très petite taille, ces cours d'eau sont particulièrement vulnérables aux rejets diffus agricoles et aux rejets domestiques tant des petites stations d'épuration que des assainissements individuels (cf. encadré ci-dessous), ce qui participe à la qualité mauvaise de certains cours d'eau.

Il faut noter que la Haute-Marne est tributaire d'une tendance historique à la mise en place de réseaux unitaires, qui étaient souvent créés sans station d'épuration en aval, le rejet se faisait directement dans le ruisseau ou dans une faille géologique. Selon l'Agence de l'Eau, une logique plus écologique suggérerait la solution de l'assainissement non collectif (ANC) et non une solution du « tout tuyau » qui oblige à concentrer l'azote et le phosphore. Mais il faut aussi prendre en compte deux autres facteurs :

- la particularité du contexte géologique de ce département : dans ce sous-sol souvent karstique, les rejets des ANC peuvent circuler via les failles et impacter les nappes alimentant des captages d'eau potable directement et rapidement (de l'ordre de la semaine dans certains cas), posant des problèmes de salubrité publique incontournables; en effet, un ANC, même mis aux normes, n'abat pas ou très peu la bactériologie ou le phosphore (car non prévu, ni agréé pour cet abattement).
- la particularité de l'habitat rural en Haute-Marne, qui est regroupé en bourg, ce qui limite la place pour d'éventuelles installations ANC et mène donc aujourd'hui à créer des petites stations d'épuration au bout des réseaux unitaires créés de longue date dans les bourgs.

Au final, sur certains petits ruisseaux, « *le choix entre les deux solutions ANC et petit collectif peut s'apparenter à un dilemme cornélien* » (Agence de l'Eau).

#### **La création de petites STEP rustiques et la réhabilitation d'assainissements individuels peuvent tous deux dégrader des très petits cours d'eau**

Un village de 100 habitants en assainissement individuel peut compter 90 à 95 % d'installations non-conformes (rejetant de manière diffuse dans la nappe, via des puits ou une faille). Supposons une mise aux normes de 90 habitants en ANC, avec élimination de 20 % des flux de phosphore (performance maximale observée sur le terrain) : pour le phosphore, cela représente un rejet total de  $90 \times 80\% = 72$  EH, soit 288 g P/j (en théorie). Pour un petit cours d'eau d'un débit de 40 l/s (soit  $173 \text{ m}^3/\text{j}$ ), cela représente un apport théorique de 1,7 mg/l, ce qui correspond à une qualité mauvaise pour ce paramètre. Cette estimation ne tient toutefois pas compte de la fraction de phosphore adsorbée par les particules du sol.

Si ce village s'équipe d'une station d'épuration rustique qui collecte 90% des effluents et qui élimine 40% des flux de phosphore, le rejet de phosphore au cours d'eau devient :  $100 \times 90\% \times 60\% = 54$  EH, soit 216 g P/j. Cela représente un apport de 1,25 mg/l qui correspond aussi à une qualité mauvaise pour ce paramètre !

**Le cumul des rejets domestiques même faibles peut donc conduire à des dégradations sensibles, en particulier pour le phosphore** (paramètre dit « conservatif » car très peu éliminé dans l'eau), en l'absence d'apports nouveaux importants sur les cours d'eau qui permettraient un effet de dilution.

Par ailleurs, les petits cours d'eau sur Marne amont ont du mal à se régénérer, suite à des atteintes morphologiques bien souvent répétées : « *La résilience (capacité à se régénérer) des cours d'eau sur Marne Amont est assez faible, car les cours d'eau n'ont pas assez d'énergie compte-tenu des faibles débits et des faibles pentes.* » (Agence de l'Eau)

#### 1.4. Deux enjeux prioritaires en 2012 : la restauration des cours d'eau en tête de bassin versant et la lutte contre les pressions agricoles

Le 1<sup>er</sup> enjeu prioritaire sur Marne Amont est **la restauration des cours d'eau et la reconquête de la continuité écologique** :

- Des actions de restauration des cours d'eau sont prioritaires sur les têtes de bassin versant en amont, notamment sur l'amont de la Suize et la Bonnelle ; ce sont des rivières avec un potentiel écologique et piscicole important ;
- L'effacement de plusieurs ouvrages infranchissables est indispensable pour retrouver des écoulements plus naturels et rétablir petit à petit la continuité écologique.

**La lutte contre les pressions agricoles encore fortes sur le département est le 2<sup>e</sup> enjeu prioritaire** : lutte contre les pressions diffuses type nitrates, pesticides, mises en évidence par les analyses sur les cours d'eau, mais aussi induites par les retournements de prairies, qui entraînent des diminutions des temps de transfert, des ruissellements plus importants lors des fortes pluies et qui affectent donc ainsi de manière aggravée la qualité des cours d'eau.

**A cela s'ajoutent des pressions liées aux rejets domestiques** : de nombreuses petites stations d'épuration restent encore à créer ou à mettre aux normes. La réhabilitation de l'assainissement non collectif est un enjeu important sur le secteur, même si l'impact sur la qualité de l'eau est relativement peu connu. Sur ce territoire karstique, des liens entre la dégradation de captages d'eau potable et des rejets domestiques non traités ou insuffisamment traités peuvent être mis en évidence.

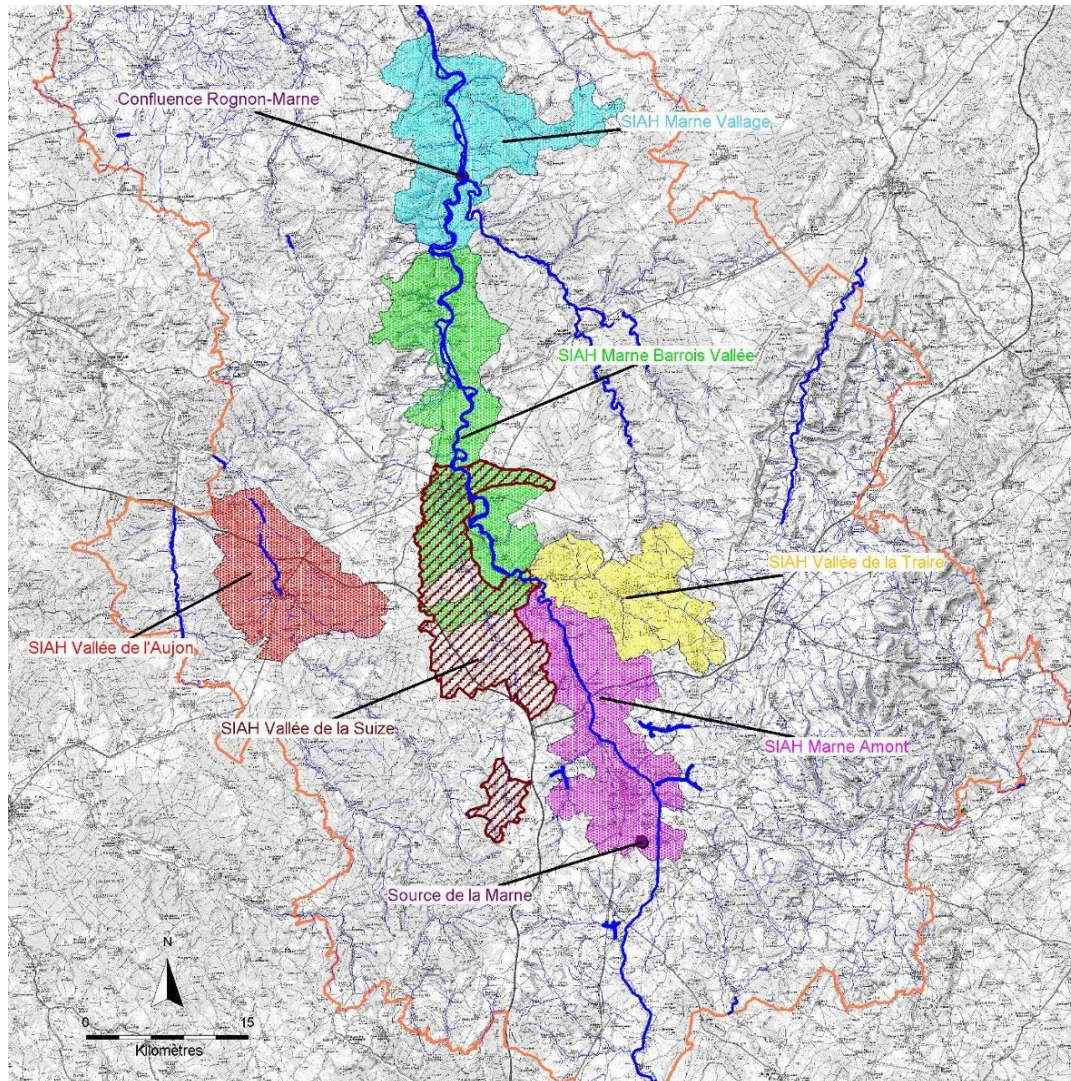
Un des points à souligner est la richesse potentielle des zones sourcières de la Marne et des nombreux cours d'eau en tête de bassin versant. Etre exemplaire sur l'amont de ces cours d'eau est important pour favoriser l'état écologique des cours d'eau plus en aval : « *La Haute-Marne est riche en eau. Mais il faudrait justement être exemplaire, agir déjà au mieux en amont des cours d'eau, avant d'agir en aval.* » (Elu)

## 2. Des actions régulières d'entretien des cours d'eau et la mise à niveau des principales stations d'épuration ont permis une amélioration notable de la qualité de l'eau

### 2.1. Des maîtres d'ouvrage qui interviennent sur le grand cycle de l'eau et des actions clefs en faveur d'une amélioration de l'état des rivières depuis la fin des années 1980

#### Des syndicats de rivière qui interviennent sur une grande partie du linéaire des cours d'eau

Les syndicats de rivière se sont principalement créés suite à la crue de la Marne de 1983. Les syndicats se sont formés de l'aval vers l'amont (SIAH Marne Vallage créé en 1986 puis SIAH Marne Barrois Vallée créé en 1989 et SIAH Marne Amont en 1995). Le SIAH Vallée de la Suize créé en 1987 et le SIAH Vallée de la Traire créé en 1986. Ces syndicats sont tous des syndicats à vocation unique.



**Syndicats de rivière sur le bassin Marne Amont et sur l'Aujon**

Source : SATER Conseil Général 52

A l'origine, ces syndicats ont tous été créés afin d'assainir les terres agricoles et de protéger les biens et les personnes contre le risque d'inondations, objectifs peu favorables aux objectifs de la DCE. Au début des années 1990, les syndicats ont réalisé des travaux lourds, de type curage, afin de désencombrer le lit mineur des cours d'eau et de favoriser les écoulements. Les syndicats se sont substitués aux propriétaires riverains pour entretenir les cours d'eau du territoire, qui sont tous non domaniaux (le domaine public fluvial, à l'aval du territoire Marne Amont, commence à Saint-Dizier).



A la suite de ces premiers travaux sur les cours d'eau, les syndicats se sont engagés dans des Programmes Pluriannuels d'Entretien des cours d'eau (essentiellement entretien de la végétation, enlèvement des embâcles). Chaque syndicat a réalisé une « étude globale » dans le milieu des années 2000 (diagnostic approfondi de chaque cours d'eau), à la suite de l'adoption de la Directive Cadre sur l'Eau, à l'exception du syndicat de la Vallée de la Traire. Mais de nombreux travaux proposés dans ses études globales pour répondre aux objectifs DCE demandent des investissements financiers très importants que les capacités d'autofinancement des syndicats ne permettent pas.

SIAH Marne Amont	Travaux de restauration réalisés de 1995 à 1999 (Marne Amont, Mouche, Bonnelle, Val de Gris ...) Programme pluriannuel d'entretien 2000-2004 2004 : lancement d'une étude globale DIG 2009 Programme de gestion des cours d'eau 2010-2014
SIAH Traire	1988-1992 : travaux de restauration sur Traire et affluents Programme pluriannuel d'entretien 1995-1999 Second cycle d'entretien régulier 2000-2004 DIG 2005 3 <sup>ème</sup> cycle d'entretien régulier 2007-2011 Nouveau programme en cours de réalisation
SIAH Suize	1987-1997 : travaux de restauration de la Suize 1997-2000 : premier cycle de travaux d'entretiens 2001-2004 : 2 <sup>ème</sup> cycle d'entretien régulier Etude globale en 2005 Depuis travaux de restauration et d'entretien
SIAH Marne Barrois-Vallée	Travaux de restauration Marne et affluents entre 1990 et 1996 Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau 1997-2003 Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau 2004-2008 Entretien régulier depuis 2008
SIAH Marne-Vallage	Travaux de restauration 1987-1988 et 1994-1995 1 <sup>er</sup> cycle du programme pluriannuel d'entretien 1996 à 2002 Programme pluriannuel réactualisé en 2002 et reconduit

#### **Principales actions menées par les syndicats du Territoire Marne Amont depuis leur création**

*Synthèse SEPIA Conseils à partir des données fournies par le SATER*

Par travaux de restauration, il faut comprendre des opérations de restauration de la ripisylve, et de désencombrement du lit mineur, dans l'objectif de rétablir des écoulements naturels. Ces opérations relativement lourdes étaient suivies par la DDAF en tant que maître d'œuvre des travaux. Les programmes pluriannuels d'entretien comprennent surtout l'entretien sélectif de la végétation et l'enlèvement des embâcles présentant des risques, ainsi que des plantations d'arbres et l'aménagement de passages à gué et de dispositifs d'abreuvement pour le bétail.

L'amont des affluents est rarement inclus dans le périmètre des syndicats. C'est par exemple le cas pour la Mouche, la Liez et le Val de Gris, en amont des barrages (l'aval de ces affluents est géré par le SIAH Marne Amont), la Suize (80% du linéaire est recouvert par le syndicat) et la Traire (l'amont de la Traire, au sud de l'autoroute A31, est hors périmètre du syndicat).

#### **L'appui technique du SATER départemental, un soutien indispensable aux syndicats de rivières**

Ces syndicats ont chacun un budget bien trop faible (de l'ordre de 20 000 à 40 000 euros de budget propre annuel pour chaque syndicat) pour financer un technicien de rivière. Au début des années 2000, l'assistance technique était réalisée par la CATER (Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières) au sein de la fédération de pêche. En 2003, l'Agence de l'Eau a décidé de ne plus financer les postes au sein de la fédération de pêche, en raison de son statut d'association. Les différents syndicats de rivière du département se sont alors associés pour reprendre en 2004 les deux postes de techniciens au sein d'un « service rivières » commun. Finalement, un service a été créé en 2006 au sein du Conseil général de la Haute-Marne : le SATER (Service d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières), entraînant la dissolution du « service rivières » en 2007.

Le SATER regroupe aujourd'hui 4 techniciens. Ce service assure l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les études et les travaux des syndicats (préparation des marchés publics, suivi des chantiers, réception des chantiers) ainsi que la maîtrise d'œuvre pour des petits aménagements piscicoles ou des opérations d'entretien de la végétation.

A noter que le Conseil général dispose également d'un Service d'assistance technique à l'eau potable (SATEP) et d'un Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) à disposition des collectivités du département.

### **Des travaux rivières bien subventionnés par l'Agence et l'Entente Marne**

Les travaux des syndicats de rivière sont subventionnés par l'Agence de l'Eau ainsi que par l'Entente Marne. L'Entente Marne est un regroupement de 5 départements (Haute-Marne, Marne, Meuse, Aisne, Seine et Marne) avec comme objectif la coordination des actions sur tout le linéaire de la Marne de sa source jusqu'à la confluence avec la Seine. La contribution financière de chaque département est proportionnelle à sa population. Cette institution interdépartementale permet de concrétiser la solidarité « amont / aval » et « rural / urbain » via des financements mutualisés.

Dans le cas où les travaux consistent à restaurer la végétation (1ère intervention) ou à améliorer le milieu (mise en place d'aménagements piscicoles, d'aménagements pour le bétail, reméandrement), les subventions sont de 40% via l'Entente Marne et de 40% via l'Agence de l'Eau (80% au total). Dans le cas où les travaux consistent à entretenir la végétation (à partir de la 2<sup>e</sup> intervention sur le même tronçon), les subventions sont de 30% via l'Entente Marne et 40% via l'Agence de l'Eau (70% au total).

### **Des actions déterminantes de lutte contre les pollutions ponctuelles domestiques et industrielles**

Comme vu dans le chapitre 1, les 3 communes les plus importantes du périmètre ont remis aux normes ou reconstruit leur station d'épuration (3 stations à boues activées) dans les années 2000 : la nouvelle station de Chaumont a été mise en service en 2004 (capacité de 33 000 EH), celle de Nogent en 1999 (capacité de 7 000 EH) et enfin la station de Langres a été mise aux normes en 2002 (capacité de 33 000 EH). Cette dernière intègre le raccordement de la laiterie Entremont.

La problématique de pollution de l'eau par les industriels était forte au début des années 2000, notamment dans la Vallée de la Traire. Le contrat Nogentech avec l'Agence de l'Eau a permis d'agir efficacement pour mettre aux normes les entreprises de traitement de surface du bassin nogentais et limiter les rejets polluants dans la Traire. Les principales actions ont été menées entre 2003 et 2006. Presque toutes les entreprises du bassin nogentais adhèrent à Nogentech. Le contrat a permis le recrutement d'un animateur, chargé du diagnostic environnemental de chaque industriel, ainsi que le financement des investissements. Un ramassage collectif des déchets des usines a été mis en place, diminuant le risque de pollutions accidentelles.

Les activités de traitement de surface peuvent rejeter des métaux lourds tels que le chrome, le nickel, etc. Pour l'Agence de l'Eau et la DREAL, l'objectif est le « rejet zéro » ou a minima la récupération du concentrat après évaporation.

Le bassin nogentais qui était davantage considéré au début des années 2000 comme un « mauvais élève », est plutôt cité aujourd'hui comme un cas exemplaire, avec des industriels à la pointe pour l'environnement. Le renforcement des contraintes réglementaires a permis une évolution rapide des mentalités, favorisée par l'aide apportée par l'Agence de l'Eau. *« Finalement, il en est sorti quelque chose de positif : une volonté de travailler ensemble. Aujourd'hui, l'environnement reste une préoccupation importante au sein de Nogentech même si l'action est moins ciblée et moins spectaculaire, car le principal a été réalisé. L'important était cette prise de conscience et ce changement de comportement au début des années 2000. »* (Elu). Les services régaliens de l'Etat jouent un rôle important pour rappeler les obligations réglementaires aux industriels. Toutefois, une sensibilisation préalable à la mise en demeure doit être réalisée afin que l'Agence puisse aider financièrement les industriels à se mettre en conformité. En effet, l'Agence de l'Eau ne peut plus apporter d'aide financière en cas de mise en demeure d'un industriel. Cette double approche, comme illustré sur le nogentais, est très positive.

Le recul de l'activité industrielle en Haute-Marne réduit aujourd'hui de fait l'impact des industriels sur le milieu. La thématique de la pollution industrielle est donc moins prégnante aujourd'hui, même si des mises aux normes sont encore nécessaires, notamment dans la zone artisanale de Sarrey (à l'amont de la vallée de la Traire).

### **Une gouvernance très limitée pour le petit cycle de l'eau**

Pour le petit cycle de l'eau, la gouvernance est beaucoup plus limitée. Cela s'explique notamment par le très grand nombre de captages (sources superficielles ou forages) sur la Haute-Marne : il y a plus de 600 captages sur le Département. Chaque commune préfère avoir son propre captage afin de conserver la main sur le prix de l'eau. Cela est d'autant plus vrai pour les communes avec une faible population et une forte proportion d'agriculteurs. A l'échelle du département de la Haute-Marne, on compte ainsi 365 services d'eau potable toutes missions confondues, dont 328 communes indépendantes. (Source : projet de SDCl) Sur le bassin versant de Marne Amont, on trouve néanmoins quelques syndicats intercommunaux pour l'assainissement ou l'eau potable comme le SMIEP, qui produit l'eau potable pour la région de Langres, mais ne gère pas la

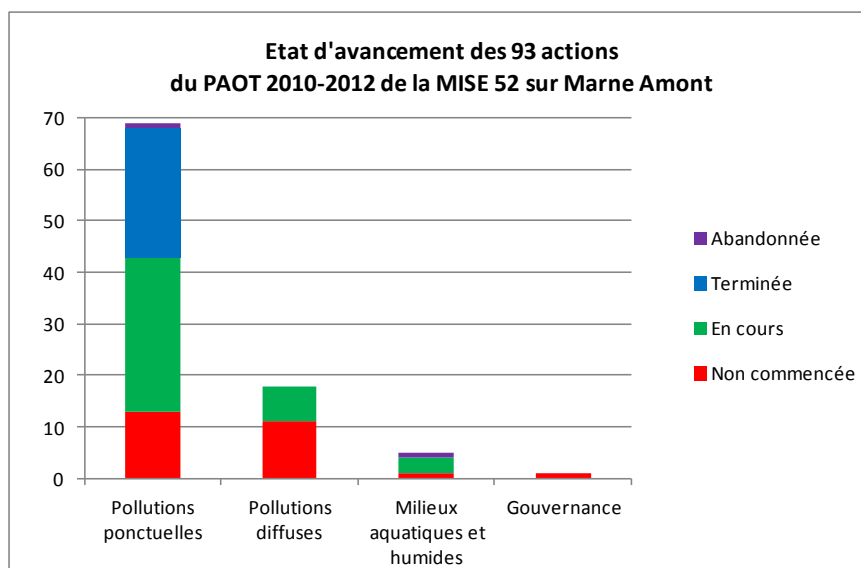
distribution. Le SIALC est quant à lui un syndicat d'assainissement qui regroupe 4 communes situées autour du lac de Charmes.

Le manque de gouvernance globale sur le petit cycle de l'eau freine l'émergence d'actions à grande échelle par exemple sur la protection des captages et sur la lutte contre les pollutions diffuses. A l'échelle communale, les services d'eau potable disposent de moyens financiers et techniques très limités.

## 2.2. Pas de véritable réorientation depuis la mise en place du PdM : une prépondérance des actions de lutte contre les pollutions ponctuelles

Les graphiques ci-dessous présentent l'état d'avancement des actions du PAOT 2010-2012 sur Marne Amont (PAOT de la MISE 52) et le montant comparé des travaux aidés par l'Agence de l'Eau sur la période 1997-2008 puis sur la période 2009-2012.

L'état d'avancement du PAOT est plutôt bon avec 28% des actions terminées et 43% des actions en cours. On observe un retard important sur le volet « pollutions diffuses » avec 11 actions sur la protection des captages non commencées. Le volet « pollutions ponctuelles » présente un taux d'avancement satisfaisant avec 80% des actions en cours ou terminées mais il reste encore un effort important à faire avec 13 actions restant à lancer.



Etat d'avancement du PAOT 2010-2012 sur le bassin Marne amont (Source : SIPDM, septembre 2012)

	Mt travaux aidés (€) Cumul 1997-2008	Mt travaux aidés (€) /an/habitant sur 1997-2008	Mt travaux aidés (€) Cumul 2009-2012	Mt travaux aidés (€) /an/habitant sur 2009-2012
Pollutions ponctuelles	49 277 921	66.4	11 342 527	48.9
Pollutions diffuses	1 016 422	1.4	705 837	3.0
Milieux aquatiques et humides	901 084	1.2	88 829	0.4
Gestion quantitative	68 632	0.1	-	-
Connaissance	17 920	0.0	5 279	0.0
Gouvernance	37 578	0.1	297 473	1.3
<b>Total général</b>	<b>51 319 557</b>	<b>69.2</b>	<b>12 439 944</b>	<b>53.7</b>

Montants des travaux aidés par l'Agence sur le bassin Marne amont, par rubrique du PDM, sur 1997-2008 et 2009-2012 (Source : AESN, octobre 2012)

### Le volet « pollutions ponctuelles » reste prépondérant

Les actions financées par l'Agence sont encore très tournées vers les pollutions ponctuelles (collectivités et industriels) : les pollutions ponctuelles représentaient sur ce territoire 96% des financements entre 1997 et 2008 et 91% entre 2009 et 2012. Par ailleurs, les 3/4 des actions opérationnelles retenues pour le PAOT sont des actions contre les pollutions ponctuelles (69 actions sur 93 au total).

### **De nombreuses actions conduites sur l'amélioration de l'assainissement collectif**

Les actions mises en avant dans le PAOT et financées par l'Agence sont pour beaucoup des études et travaux sur l'assainissement collectif (zonage d'assainissement, programme d'amélioration de la collecte, amélioration ou création des stations d'épuration) : on peut ainsi citer la création récente de la station d'épuration d'Oudincourt, sur le ru d'Oudincourt. Un projet de création de STEP a été abandonné en raison des coûts trop élevés prévus, au lieu-dit Epinant le long du ruisseau de Moutelle, sur la commune du Val-de-Meuse

### **Une opération phare sur l'ANC, des actions sur le zonage pluvial et la lutte contre les pollutions industrielles**

La seule action concernant l'ANC se situe sur la commune de Frécourt : une opération de réhabilitation d'une soixantaine d'installations est terminée. Mais il s'agit d'une commune rattachée à la CC du Bassigny, plutôt située sur le bassin versant de la Meuse, et qui dispose donc d'une dynamique spécifique. Les actions prévues concernent également le pluvial : le zonage pluvial est terminé à Chaumont, pas encore commencé à Langres. Enfin les actions contre les pollutions ponctuelles sont également tournées vers les pollutions industrielles : étude INERIS sur la connaissance des rejets des usines de traitement de surface et action nationale sur la recherche de substance dangereuse dans l'eau (RSDE).

### **Des actions sur les pollutions diffuses surtout concentrées sur la protection des captages**

Pour les pollutions diffuses, les actions prévues par le PAOT sont les actions réglementaires de couvertures des sols pendant l'interculture (CIPAN) et des bandes enherbées le long des rivières. Par ailleurs, les autres actions du PAOT et les aides de l'Agence sur la thématique des pollutions diffuses sont concentrées sur la protection des captages d'eau potable (eaux souterraines et eaux superficielles). L'Agence subventionne aussi des projets, des études, des expérimentations et l'animation de la Chambre d'Agriculture (cf. mission de la Mission Agronomique de Protection des Eaux dans les leviers). Si les impacts positifs de ces actions sur la qualité des eaux superficielles ne sont pas encore bien mesurables, à long terme, on peut attendre une amélioration notamment sur les paramètres nitrates et pesticides.

### **Une difficulté à agir sur la restauration des milieux aquatiques**

Enfin, très peu d'actions sont lancées sur la thématique de restauration globale des milieux aquatiques et des zones humides sur le territoire de Marne Amont. Les syndicats mènent plutôt une action « a minima » et en relation avec leur budget très limité : ils se concentrent essentiellement sur un entretien régulier des cours d'eau gérés (programmes d'action pluriannuels). Une action a été abandonnée : il s'agit du projet de restauration de la continuité écologique au niveau d'un moulin, sur la commune de Villiers-sur-Suize. Le projet a été bloqué par le propriétaire du moulin, alors que l'étude d'aménagement avait déjà été réalisée par le syndicat de la Suize et que le dossier d'aides avait déjà été validé.

Pour la gouvernance, l'action proposée par le PAOT 52 est l'extension du SIAH Marne Amont à l'amont du Val-de-Gris (au-dessus du lac de Charmes) : cette masse d'eau risque en effet de ne pas atteindre le bon état en 2015. Soulignons ici que les rejets directs de la commune de Neuilly l'Evêque sont très nettement impactant (physico-chimie en rouge) : « *la restauration écologique ne sera efficace que si la qualité physico-chimique s'améliore* » (Agence).

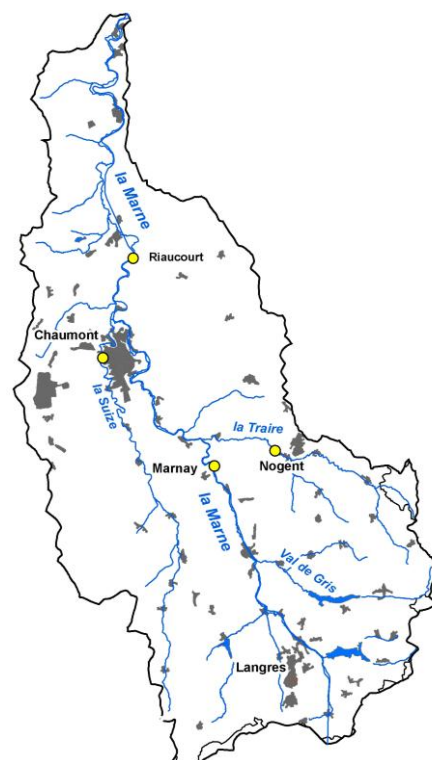
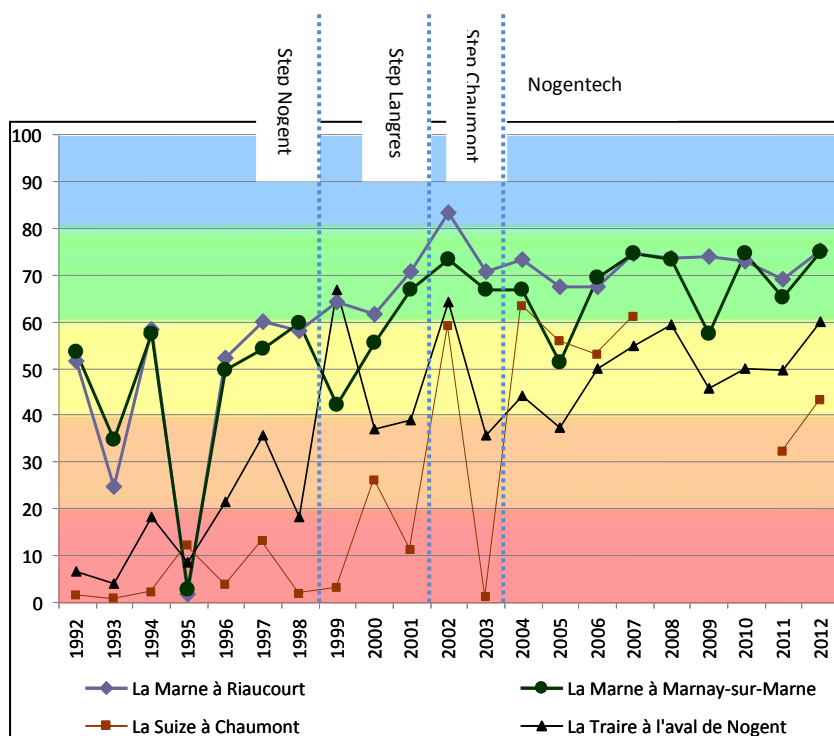
### 2.3. Impact de ces actions sur l'évolution des pressions et de l'état des milieux

**L'impact des investissements passés sur les stations d'épuration est nettement visible** : mises en service en 1999 pour la STEP de Nogent (rejet dans la Traire), en 2002 pour la STEP de Langres (rejet dans la Marne à l'amont de Marnay) et en 2004 pour la STEP de Chaumont (rejet dans la Suize, dont l'impact se mesure aussi dans la Marne à Riaucourt).

**Les travaux réalisés sur les installations industrielles du bassin de la Traire** (Contrat Nogentech, sur 2003-2006 principalement) ont aussi permis d'observer une nette amélioration de la qualité physico-chimique des eaux superficielles, comme le montre le graphique d'évolution de la qualité physico-chimique dans le chapitre 1.3 (le maintien d'une qualité constante peut également être en partie imputable à la baisse d'activité industrielle).

Mais ces travaux ne suffisent pas pour atteindre durablement le bon état, d'autant que la capacité auto-épuratrice des rivières est affectée par leur rectification morphologique et par des obstacles à l'écoulement, et que ces cours d'eau subissent des étiages sévères.

**Il semble que les rejets par temps de pluie de ces secteurs urbains constituent maintenant l'enjeu prioritaire sur ces zones urbaines.**



Evolution de la qualité physico-chimique sur les stations de mesure (Marne et affluents), suivies depuis 1992

On pourrait souhaiter un état écologique très bon sur le secteur le plus amont de la Marne (cf. station de la Marne à Humes, tableau p11), en tête de bassin versant. Cependant, même si la STEP de Langres est désormais très performante, elle impacte toujours le milieu car elle se jette dans la Marne à faible distance des sources : les débits y sont donc très faibles limitant d'autant la capacité de dilution. La Marne est par ailleurs morphologiquement dégradée dès sa partie amont. « Même si le rejet est très bon, il faudrait du zéro rejet pour les petits cours d'eau, au niveau des sources. Mais il y a des enjeux sanitaires en parallèle, il faut penser à l'impact sur l'AEP en cas d'infiltration, dans une zone principalement karstique » (Agence).

### 3. Principaux facteurs freins et facilitants

#### 3.1. Définition des actions : des limites dans la programmation (PAOT, PTAP) et des difficultés dans le suivi

##### **Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP) : un outil de management interne, spécifique à l'AESN**

Le PTAP est un outil spécifique à l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Pour rappel, le PTAP 2007-2012 a été élaboré avant le programme de mesures. « *Le PTAP est un outil de management interne, pour cibler les démarches auprès des maîtres d'ouvrages, mais l'Agence n'est que co-partenaire financier, elle ne peut pas forcer les maîtres d'ouvrage à lancer des actions.* » (Agence de l'Eau). Le PTAP recense les opérations jugées nécessaires, à faire émerger et à financer prioritairement parmi toutes les actions finançables au titre du programme pluriannuel d'intervention de l'agence. La définition du programme d'intervention de l'Agence et sa déclinaison en PTAP est décalée par rapport à l'élaboration du SDAGE et de son programme de mesures (PTAP 2007-2012 et PTAP 2013-2018 qui se succèdent pour le SDAGE 2010-2015).

Finalement, le PTAP est plutôt vu comme un outil interne à l'Agence, qui a peu de visibilité à l'extérieur, même si d'autres acteurs (Services de l'Etat, Conseil général, Fédérations de pêche, etc.) sont associés à son élaboration. Cependant, ces acteurs extérieurs n'ont pas systématiquement retrouvé leurs propositions dans le programme finalisé.

##### **Une priorisation des actions du PTAP 2013-2018 pas toujours cohérente avec la connaissance locale**

Par exemple, 9 masses d'eau sont définies comme prioritaires sur le territoire de Marne Amont pour les travaux de restauration et de renaturation, dont 4 ruisseaux en aval du bassin versant (le ru d'Ouille, le Rigolot, le ruisseau d'Oudincourt et le ruisseau de la forge), ce que certains acteurs ne comprennent pas. Un manque de prise en compte des connaissances du personnel de terrain a été mis en avant : « *Pour le nouveau PTAP, il y a eu une approche assez théorique en évaluant les pressions par rapport aux débits des cours d'eau. Il pourrait être utile d'associer au maximum les COP pour intégrer la connaissance locale.* » (Agence de l'Eau).

##### **Le PAOT : un outil de travail pour les services de l'Etat**

Le PAOT est quant à lui un outil qui décline plus systématiquement le programme de mesures à l'échelle départementale. Comme le PTAP, outil interne à l'Agence, le PAOT est avant tout un outil interne pour les services de l'Etat. « *Le PAOT sert comme axe de travail pour la DDT, alors qu'avant les agents se concentraient surtout sur l'instruction de dossiers. Ils font aussi maintenant de la sensibilisation (courrier aux élus, réunions), en lien avec l'Agence de l'Eau. Il s'agit d'un plan de travail pour 3 ans avec la communication qui va avec.* » (Etat). La DDT a précisé qu'il était prévu une prise en compte de l'aspect financier dans le nouveau PAOT 2013-2015.

##### **Une programmation relative cohérente entre le PAOT et le PTAP au niveau des enjeux prioritaires mais des différences dans le détail des actions préconisées**

On note une cohérence entre les enjeux identifiés par le PAOT et le PTAP (Plan Territorial d'Actions Prioritaires) : les enjeux prioritaires sont les nombreuses petites stations d'épuration à fiabiliser, les communes sans assainissement collectif et ayant un impact sur le milieu, l'assainissement industriel, quelques programmes d'actions à lancer pour lutter contre les pollutions diffuses autour des captages d'eau potable et enfin, le volet milieux aquatiques, lié à la question de la gouvernance.

On peut cependant noter des différences : ainsi la question de l'élevage avec 5 200 UGB à mettre aux normes d'après le PTAP n'est pas retenue dans le PAOT 52. Ensuite, pour la question de l'assainissement collectif, on retrouve certaines petites stations d'épuration dans le PTAP qui ne sont pas reprises dans le PAOT (Cerisières, Saint-Martin-lès-Langres, Rouvroy-sur-Marne). A l'inverse, le PAOT a retenu 7 communes où un zonage est encore nécessaire (7 communes) et 9 communes qui nécessitent la création de station d'épuration. Pour les pollutions industrielles, le PAOT se concentre sur le programme RSDE et l'étude INERIS alors que le PTAP identifie 6 industriels au niveau desquels des actions de suppression des rejets ou de fiabilisation de la collecte sont nécessaires.

Pour les milieux aquatiques et les zones humides, le PAOT recommande essentiellement l'identification et la réalisation d'actions de restauration par syndicat de rivière. Le PTAP identifie plus précisément des types d'actions à lancer (notamment pose de clôture et d'abreuvoirs, diversification des habitats piscicoles).

##### **Une difficulté commune : la cohérence géographique**

Une des difficultés sur la Haute-Marne est la superposition de 3 Agences de l'Eau sur un même département, cela pose problème car les 3 programmes de financement diffèrent et cela peut freiner l'émergence de certains projets. « *Il faudrait développer une politique commune de financements entre les Agences pour un territoire comme la Haute-Marne, cela pourrait permettre de faire émerger plus de projets, de simplifier les choses, d'être cohérent.* » (Agence de l'Eau)

Le suivi du PTAP se fait sur le bassin Seine Normandie à l'échelle de chaque UH alors que le suivi du PAOT se fait à l'échelle de chaque département. L'outil de suivi OSMOSE ne semble pas adapté pour l'Agence : il s'agit d'un outil spécifique aux services de l'Etat, pour le rapportage à l'Europe. « *Osmose n'est pas un outil pertinent pour rendre compte de l'activité de l'Agence. Parfois une UH est découpée entre 2 ou 3 départements : cela complique la rédaction des PAOT et peut engendrer des problèmes de cohérence.* » (Agence de l'Eau) Ainsi, en Haute-Marne, les services de l'Etat se concentrent plutôt sur le bassin versant de la Meuse, qui posent encore plus de problèmes de qualité, alors que les actions à lancer sur Marne Amont seraient aussi nombreuses, et importantes pour l'aval, compte tenu de sa position en tête de bassin versant.

### **3.2. Leviers de la mise en œuvre : un appui technique important des services du Conseil général et quelques maîtres d'ouvrages locaux moteurs**

#### **Un appui technique et financier du Conseil général déterminant**

Le Conseil général est un soutien très important pour toutes les collectivités de la Haute-Marne, et notamment des syndicats de rivière, de l'avis unanime des personnes rencontrées. La Haute-Marne est en effet un département très rural, avec une population faible et vieillissante. Les communes, et les collectivités en général ont donc peu de moyens financiers. Aucun des syndicats de rivière du bassin versant Marne amont ne dispose de techniciens. Les syndicats sont souvent entièrement portés par le président, avec parfois l'aide de la secrétaire de mairie. Les élus s'appuient donc énormément sur les services techniques du Conseil général, mais aussi sur les chargés d'opération de l'Agence et sur les services de l'Etat.

Le Conseil général a les moyens techniques mais aussi politiques d'impulser une dynamique auprès des maires du département. Cela est notamment important pour des sujets tels que la réhabilitation de l'assainissement non collectif ou la protection des captages. Comme expliqué plus haut, le service d'assistance technique du Conseil général comprend en effet un volet rivière (SATER), ainsi qu'un volet eau potable (SATEP) et un volet assainissement (SATESE). Il s'agit également d'un acteur indispensable pour les services de l'Etat : « *le Conseil général, c'est le relais local, incontournable, on en a besoin pour faire avancer les choses* ». (Etat)

La politique de subventions du Conseil général et de l'Agence de l'Eau est fondamentale pour la mise en œuvre de travaux très coûteux pour des communes, comme la mise aux normes des stations d'épuration. L'investissement financier du Conseil général se traduit aussi par le financement du service d'assistance technique, qui est actuellement gratuit pour 80% des communes du Département : la cotisation des communes au service d'assistance technique du Conseil général (SATER, SATEP et SATESE) est proportionnelle au nombre d'habitants et gratuite en-dessous d'un certain seuil. Le Conseil général s'implique au-delà de ses compétences obligatoires avec sa politique de l'eau et « *l'aide sera poursuivie tant qu'il y aura les financements des Agences associées et tant que les moyens du CG seront suffisants.* » d'après le président du Conseil général.

Cependant, le poids prépondérant du Conseil général est un frein pour les actions qui ne sont pas portées politiquement par ses élus, par exemple pour les actions liées à la restauration des cours d'eau et au rétablissement de la continuité écologique : « *Le CG maîtrise l'accompagnement technique donc il maîtrise le lancement des travaux* » (Agence de l'Eau).

#### **Quelques maîtres d'ouvrages locaux moteurs**

Il est à noter que la maîtrise d'ouvrage est assez bien structurée sur le grand cycle de l'eau, grâce à un historique favorable : les syndicats de rivière couvrent une large partie du territoire. Même si ces syndicats ont peu de moyens financiers et qu'ils ne couvrent souvent pas l'amont des cours d'eau, comme expliqué précédemment, même si les premières actions lancées par les syndicats ne répondaient pas toujours aux objectifs actuels de restauration écologique.

Les syndicats se sont engagés très tôt dans des programmes pluriannuels d'actions. Ils ont lancé des travaux d'entretien et surtout de remise en état de la ripisylve. Les actions lourdes et impactantes type curage ne sont plus à l'ordre du jour « *les travaux lourds sont abolis depuis 10 ans, les mentalités des collectivités ont changé, grâce au SATER en particulier* » (SATER). En revanche, la plupart des syndicats de rivière sont aujourd'hui surtout tournés vers des actions d'entretien de la végétation et d'enlèvement des embâcles, à la hauteur de la capacité d'autofinancement. Les syndicats proposent aussi la mise en place de clôtures pour le bétail, afin

d'éviter le piétinement des bêtes dans le cours d'eau. Ils peuvent proposer d'aménager des passages à gué ou de mettre en place des pompes à nez.

Le syndicat Marne Vallage, situé tout au nord du territoire de l'étude, est souvent cité comme exemple. « *On cherche à saisir les opportunités, notamment les financements des programmes de l'Agence* » (Elu). Le syndicat a été retenu pour un site atelier de l'Agence de l'Eau sur le Rongeant et la Pisancelle, (affluents de la Marne, en dehors du territoire de l'étude). Le montant total des travaux prévus atteint près d'un million d'euros, le projet étant entièrement subventionné (à noter qu'un tel déplafonnement n'est plus aujourd'hui possible, 20% du montant global restant à la charge des collectivités). Les travaux sur le Rongeant et la Pisancelle devraient démarrer au printemps 2013. « *Le déplafonnement des aides à 100% donne les moyens au maître d'ouvrage d'agir. Sans l'aide, on n'aurait pas pu faire les travaux. Le budget annuel global du syndicat est de 40 000 euros pour un montant total des travaux d'un million d'euros*» (Président du SIAH Marne Vallage).

Le rôle des syndicats, qui sont tous des syndicats à vocation unique sur Marne Amont, est reconnu par le Conseil général, la DDT et l'Agence de l'Eau. « *Les services de l'Etat savent que les syndicats font un bon suivi des dossiers, qu'ils font plus de suivi que les communautés de communes, qu'ils vont dans le bon sens.* » (Président de syndicat).

### **Des contrats d'animation thématique avec l'Agence de l'Eau qui permettent d'avancer progressivement sur certains sujets**

Au sein de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, une mission pour l'eau a été créée en 2011 : la Mission Agronomique Protection des Eaux (MAPE), plus particulièrement tournée vers les actions sur les captages prioritaires. « *La MAPE est en grande partie financée par l'Agence de l'Eau (taux de 71%). Elle a été créée à l'origine en Seine Normandie, sous l'impulsion de l'Agence. La mission s'est élargie plus récemment sur Rhin Meuse. En 2012, la convention avec Seine Normandie était signée pour 3 postes pour 1,5 ETP sur l'année. En 2013, la convention vaut pour 3,5 ETP sur l'année pour Seine Normandie et Rhin Meuse.*» (Chambre d'Agriculture) La MAPE réalise des diagnostics agricoles sur les bassins de captage puis prend en charge l'animation et le suivi individuel des agriculteurs, afin qu'ils adaptent leurs pratiques aux contraintes de la protection de la ressource. La MAPE propose aussi des formations et des expérimentations sur le territoire : « *La MAPE permet d'accompagner les exploitants pour une agriculture plus intégrée, notamment via les séances de formation. Cela commence à prendre : les agriculteurs sont aujourd'hui plus sensibles à cette thématique*» (Chambre d'Agriculture). La MAPE s'appuie sur la reconnaissance des agriculteurs pour l'Association Production Végétale Agronomie (APVA), association qui a été créée au sein de la Chambre d'Agriculture et qui touche plus d'un hectare sur deux en céréaliculture sur le département.

Un nouveau contrat d'animation est prévu au 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence avec la CNAMS (Confédération Nationale de l'Artisanat des métiers et des Services). Il s'agit depuis 2010 d'un financement de 2 postes d'animation « eau » au niveau de la région Champagne-Ardenne dans le prolongement des contrats mis en œuvre depuis 2005 sur les thématiques (garages, pressings, imprimeries et travail des métaux) : les animateurs ont pour objectif d'apporter aux entreprises artisanales une assistance et un conseil technique sous forme d'animation afin qu'elles mettent en œuvre des pratiques et des investissements permettant d'améliorer la gestion des déchets et des produits dangereux, ainsi que la qualité des rejets dans les réseaux d'assainissement. Les animateurs réalisent notamment les diagnostics nécessaires, préparent les dossiers d'aide et font le lien avec les communes pour les autorisations de raccordements. « *L'animation CNAMS est un levier, pour cibler l'action, faire de la pédagogie, aider au montage du dossier, développer les connaissances.* » (Agence de l'Eau) Mais l'impact sur le milieu d'un tel contrat d'animation est difficile à mesurer puisqu'il s'agit surtout d'éviter des pollutions accidentelles.

### **La réforme des collectivités : une dynamique de regroupement intercommunal**

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoit de renforcer l'action des syndicats en privilégiant l'adhésion des communes restantes aux structures déjà existantes : « *L'aménagement des cours d'eau nécessite une vision et une action cohérente à l'échelle d'une section de cours d'eau. Le périmètre pressenti pour les futures communautés de communes ne répond pas à ce critère. Par conséquent, des syndicats couvrant l'ensemble du bassin versant de secteurs hydrographiques cohérents sont à rechercher. Il est donc proposé que les syndicats moteurs engagés dans des travaux ambitieux de restauration des cours d'eau soient maintenus voire renforcés* » (Source : projet de SDCI de la Haute-Marne). A noter qu'il a été proposé dans le projet de SDCI la fusion du SIAH de la Traire et du SIAH Marne Amont ainsi que la fusion du SIAH Marne Vallage et du SIAH Marne Perthois.



« Le SDCI a acté que les communes non adhérentes au syndicat et situées sur le bassin versant doivent adhérer. Le Préfet a contraint certaines communes à intégrer une Communauté de Communes, il pourra aussi le faire pour les syndicats. » (Président de syndicat)

La Préfecture de la Haute-Marne s'est pour l'instant concentrée sur la réorganisation des communautés de communes « par intégration des communes isolées du département et par fusion des communautés de communes qui ne disposent pas de la taille critique des 5 000 habitants. » (Source : projet de SDCI et DDT) L'arrêté du 17 décembre 2012 porte ainsi modification du SDCI de la Haute-Marne et entérine notamment la fusion des communautés de communes de l'Etoile de Langres et de Neuilly-l'Évêque, donnant naissance au « Grand Langres ». Ces modifications de l'intercommunalité ne sont pas toujours bien vécues par les élus, qui doivent renoncer à leur organisation antérieure. Cependant, cette nouvelle organisation permettra peut-être aux Communautés de Communes de prendre plus de poids et de supporter de nouvelles compétences, notamment sur l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

C'est ainsi ce qu'avait proposé la DDT dans le projet de SDCI « Le périmètre des futures communautés de communes apparaît pertinent pour les missions de contrôle de l'ANC. Elles semblent atteindre la taille critique pour la mise en place d'un véritable SPANC. Le périmètre des futures communautés de communes apparaît également pertinent pour l'assainissement collectif. Les futures communautés de communes atteindront une taille suffisante pour mettre en place un service de l'assainissement collectif à même de porter la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif instaurée par la loi Grenelle II, l'exploitation des dispositifs existants. L'exercice d'une compétence globale assainissement collectif et non collectif est à privilégier. » (Source : projet de SDCI et DDT) Pour l'eau potable, il n'y a pas de politique de rationalisation, de véritable projet de regroupement ou de création de syndicats d'eau potable, même dans le projet de SDCI.

Pour l'instant la Préfecture n'a acté que sur le périmètre des communautés de communes, le reste de la réflexion sur la coopération intercommunale et notamment les décisions sur les compétences eau potable, assainissement et rivière ont été reportées.

#### **Un levier potentiel : valoriser l'un des « châteaux d'eau » français**

Un levier potentiel pour mieux protéger ce territoire, situé en tête de bassin versant, serait de mieux valoriser sa situation géographique particulière et sa richesse naturelle. « La région possède un point triple de partage des eaux (l'eau s'écoule vers la Mer du Nord, l'Atlantique ou la Méditerranée), le plateau de Langres est l'un des « châteaux d'eau de la France », il faudrait le valoriser. » (Elu)

Le tourisme dans la région est surtout concentré autour des 4 lacs (lac de Charmes, lac de la Liez et lac de la Mouche sur le bassin versant de la Marne, et lac de la Vingeanne sur le bassin versant de la Saône). « Les habitants de la région de Langres sont plus préoccupés par les lacs que par les rivières. L'activité urbaine et touristique s'est développée autour des lacs. » (Elu) Valoriser la richesse des nombreux cours d'eau sur le plateau de Langres, notamment pour le tourisme et les loisirs (pêche, randonnée), serait un levier intéressant pour faire émerger la volonté d'actions de restauration et de protection plus ambitieuses. Cependant, des difficultés subsistent, telle que la faible visibilité de ces petits cours d'eau, parfois à sec plusieurs mois dans l'année, comme le ruisseau du Val-de-Gris, ainsi que l'influence importante du canal et des lacs réservoirs sur le régime hydraulique des cours d'eau du plateau de Langres.

### **3.3. Freins à la mise en œuvre : Le manque de volonté politique et des moyens financiers insuffisants face aux défis de la restauration hydromorphologique**

**Plusieurs freins importants ont été identifiés, notamment le manque de moyens financiers, un manque de connaissance ou encore un « blocage » de la part des riverains et des élus : il est difficile de les hiérarchiser car ils semblent très liés les uns aux autres.**

#### **Des travaux trop coûteux pour un territoire très rural aux ressources financières limitées**

Pour les élus du territoire, les priorités restent l'assainissement collectif et la protection des captages d'eau potable. Il s'agit déjà de travaux lourds à financer pour les collectivités. Les travaux sur les réseaux d'assainissement notamment peuvent parfois poser des complications. Les 2 villes médiévales de Vignory (sur le ruisseau le Rigolot) et de Nogent (sur la Traire) ont ainsi fait face à des effondrements lors des travaux de rénovation urbaine, à cause de la configuration particulière des centres historiques et des nombreuses galeries souterraines.

Face à ces difficultés sur les travaux prioritaires, les élus préfèrent souvent se concentrer sur l'essentiel et ne pas s'engager sur d'autres actions et notamment sur la réhabilitation de l'assainissement non collectif. Les élus

insistent souvent sur les revenus modestes de la population qui, de surcroît, est vieillissante « *Il s'agit de sommes démesurées par rapport à la pollution réelle. Il y a peu d'habitations, la population est vieillissante et consomme peu d'eau. On ne peut pas imposer ces dépenses à un particulier, à des personnes qui touchent seulement une retraite de quelques centaines d'euros, même avec un taux de subvention de 80%. Ils vont me donner un coup de fusil et ils auront raison ! On contourne le problème en disant que la collectivité va prendre les travaux en charge. Mais c'est comme les branchements plomb, cela finit par peser lourd* ». (Elu)

Les élus souhaiteraient que la situation particulière de ce département très rural soit mieux prise en compte. « *Les habitants doivent respecter les normes liées à la sauvegarde du patrimoine ancien, les matériaux nécessaires sont très chers, à cela s'ajoutent les coûts pour l'énergie et l'assainissement. 400 logements sont ainsi vacants dans le centre historique, pour une commune qui ne compte pourtant que 8 000 habitants. La ruralité a besoin de mesures adaptées à sa situation particulière.* » (Elu)

Cette difficulté financière se retrouve également pour les actions à mener sur les cours d'eau. Les syndicats de rivière ont un budget propre annuel de l'ordre de 20 000 à 40 000 euros/an, frais administratifs inclus. Cette somme est bien trop faible pour mener à bien des opérations ambitieuses sur l'hydromorphologie des cours d'eau. Par exemple, l'opération de restauration sur la Pisancelle (menée par le SIAH Marne Vallage dans le cadre d'un site atelier de l'Agence) représente un coût de 500 000 euros. Avec l'obligation actuelle de financer au moins 20% des travaux par la collectivité, il restera 100 000 euros à la charge du syndicat, somme qui représenterait 3 à 6 ans d'un budget moyen annuel pour une seule opération. Cela explique pourquoi les syndicats se limitent à la mise en œuvre de programmes pluriannuels d'entretien, menant des actions « simples » telles que l'enlèvement des embâcles, l'entretien de la végétation ou encore la mise en place de clôtures contre le piétinement du bétail.

### **Des freins sociotechniques (connaissances, mentalités) qui limitent les actions de restauration des cours d'eau**

Outre les difficultés financières, des freins techniques ont été à plusieurs reprises évoqués par tous les acteurs (élus, syndicats, Agence, DDT) : il y a un manque de données précises et fiables sur le sujet, les connaissances techniques sont encore relativement limitées et très peu partagées. La difficulté est de prioriser les actions qui permettraient d'atteindre le « bon état écologique ». « *Le lien entre l'hydromorphologie et l'atteinte du bon état n'est pas clair. Il est difficile de savoir jusqu'où l'on doit aller. Il s'agit d'un sujet complexe, nouveau, et on ne sait pas jusqu'où il faut aller pour atteindre le bon état.* » (Agence de l'Eau). Selon l'Agence, il est finalement plus facile d'avoir une action efficace sur une petite masse d'eau (telle que la Pisancelle), où l'on peut agir de manière globale, que sur la Marne par exemple, où l'on ne sait pas si l'effacement d'un ouvrage aura vraiment un impact sur l'état de la masse d'eau.

Ces nouveaux éléments sur l'hydromorphologie et sur les actions à mener sur la restauration des cours d'eau ont été intégrés par les services de l'Etat, par l'Agence et aussi par les techniciens du SATER, mais ils sont plus difficiles à expliquer à certains élus et aux riverains. « *On a l'impression que les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau nous reprochent aujourd'hui les actions qui ont été faites il y a quelques années. On cherchait à ce que la rivière coule, maintenant il faut la ralentir.* » (Président de syndicat) L'évolution des connaissances n'est pas évidente à suivre pour des syndicats de rivière qui ne disposent pas de personnel technique et de très peu de moyens financiers.

La sensibilité des différents présidents syndicats de rivière aux problématiques de l'hydromorphologie des cours d'eau et de la continuité écologique est disparate mais les problématiques de mise en œuvre sont les mêmes : coûts financiers exorbitants par rapport aux moyens des syndicats, propriétaires riverains récalcitrants. « *Le sujet de l'hydromorphologie, de la renaturation des cours d'eau est un sujet nouveau, important pour l'Agence de l'Eau, mais cela n'a pas trop avancé dans les esprits, ni sur le terrain.* » (Etat) « *La situation est favorable du point de vue de l'accompagnement technique (services techniques du CG et services de l'Etat), mais elle n'est pas favorable politiquement ni financièrement.* » (Agence de l'Eau)

### **Des élus et des propriétaires riverains majoritairement opposés aux actions d'effacement des ouvrages hydrauliques et un discours des services de l'Etat/Agence qui manque de clarté/d'argumentation.**

L'effacement des ouvrages hydrauliques pour rétablir la continuité écologique des cours d'eau est un sujet particulièrement sensible en Haute-Marne. Certains élus, notamment du Conseil général, reprochent aux services de l'Etat de vouloir supprimer les barrages : « *Je ne vois pas l'intérêt de supprimer ces ouvrages, ce sont des éléments de régulation. Dans l'Aube, il n'y a plus d'eau car il n'y a plus rien pour la retenir. Je suis plutôt pour la construction d'échelles à poissons, si l'on veut vraiment faire quelque chose. Mais on ne s'est pas rendu compte en France que l'on était en période de vaches maigres. Les élus et les particuliers ne peuvent plus supporter ces nouvelles contraintes, ces nouvelles normes.* » (Elu)

Les arguments avancés sont :

- L'impact faible voire nul de seuils de hauteur limitée ;
- La crainte de ne plus avoir d'eau dans les villages, notamment en été (à noter que sur ce point l'ONEMA considère que les personnes confondent souvent hauteur d'eau et débit) ;
- Le patrimoine bâti culturel et historique représenté par les ouvrages et les moulins ;
- Les sommes financières astronomiques et le gaspillage d'argent public ;
- La volonté de suppression systématique de tous les seuils par les services de l'Etat ;
- La disparition de réserves incendie (à vérifier au cas par cas selon l'ONEMA).

Le syndicat de la Suize avait souhaité mener une action sur le moulin de Villiers-sur-Suize, qui détourne largement le cours de la Suize sur son bief. Mais le propriétaire riverain a finalement bloqué complètement le lancement des travaux, alors que l'étude d'aménagement avait déjà été réalisée. *« Le syndicat n'a pas les moyens nécessaires à l'application de la loi sur le terrain, le propriétaire reste maître de la décision finale : l'intérêt particulier freine l'intérêt général. »* (Président de syndicat)

Il serait nécessaire de développer une communication autour d'actions réalisées sur d'autres territoires et qui pourraient être des exemples à suivre. Les sites ateliers sur le SIAH Marne Vallage pourront être une opportunité pour montrer l'intérêt d'une telle démarche.

Il est également nécessaire que les services de l'Etat clarifient leur discours sur les contraintes réglementaires actuelles et futures pour les propriétaires d'ouvrages hydrauliques afin de faciliter le travail des syndicats. *« L'échéance pour la mise aux normes suite au classement des cours d'eau n'est pas clairement fixée, cela ne permet pas d'avoir des arguments clairs à présenter aux propriétaires riverains »* (Elu).

### **Une incohérence qui subsiste entre la politique de l'eau et la politique agricole**

Pour la plupart des acteurs rencontrés, un impact qui reste très fort est l'agriculture. D'une part, les modifications des tracés des cours d'eau réalisées lors du remembrement agricole expliquent largement la morphologie dégradée de la plupart des cours d'eau du bassin versant Marne Amont. *« Même en zones de prairies, les cours d'eau ont souvent été curés et recalibrés. Beaucoup de cours d'eau ont été largement dégradés par le remembrement entre les années 60 et 85. »* (SATER)

A cet impact historique s'ajoutent les impacts actuels : piétinement du bétail par les cours d'eau, dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau par les pollutions azotées et les pesticides. Sur ces derniers points, des efforts récents sont remarqués : *« La prise de conscience des agriculteurs est enclenchée, mais cela prend du temps, il faut récupérer 60 ans de mauvaises pratiques (arrachage de haies par exemple). Les bandes enherbées c'est bien fait, c'est une bonne chose mais ce n'est pas suffisant et il faut rattraper les incohérences de l'administration. »* (Elu)

Cependant, avec la hausse du prix des céréales, et les perspectives haussières, les agriculteurs sont amenés à retourner des prairies et à développer les cultures de céréales, même sur les coteaux : *« Les céréales gagnent du terrain par rapport au lait, beaucoup de prairies sont retournées et il n'y a pas d'action des services de l'Etat. Le drainage agricole est important, le milieu ne joue plus du tout son rôle épurateur. »* (Elu) Du coup, le milieu perd son pouvoir « tampon » : les pollutions arrivent directement à la rivière, le niveau de l'eau peut monter très rapidement en cas de crue.

Certains élus pointent du doigt le manque de suivi des services de l'Etat face à des pollutions agricoles avérées : *« La police de l'eau est beaucoup plus prompte à sanctionner les industriels et les entreprises plutôt que les exploitations agricoles, il y a 2 poids, 2 mesures. »* (Elu) De manière plus générale, le manque de cohérence entre la politique agricole et la politique de l'eau est mis en avant comme frein pour avancer sur la question de la morphologie des cours d'eau et sur la qualité de l'eau.

### **Un manque de volonté pour une politique de l'eau plus globale et plus transversale et une méfiance locale vis-à-vis des SAGE**

L'intercommunalité et la gouvernance sur le petit cycle de l'eau sont très peu développées sur le territoire. Beaucoup de communes ont leur propre captage, ce qui freine notamment l'émergence d'actions globales sur les pollutions diffuses. Même si la couverture du territoire par les syndicats de rivière est importante, il n'y a pas de contrat de rivière sur le bassin versant Marne Amont. Le département est considéré par certains comme « gaulois », a priori réfractaire à ce qui est considéré comme des contraintes supplémentaires, par exemple la mise en place d'un SAGE. L'Agence a essayé de porter l'idée d'un SAGE mais elle n'a pas réussi à trouver d'élus porteurs dans le département.

#### 4. L'atteinte des objectifs 2015 : quelques petits cours d'eau préservés mais des pressions toujours importantes pour les cours d'eau principaux (la Marne amont, la Traire et la Suize)

**Le bon état écologique n'est aujourd'hui pas atteint sur la Marne Amont (de ses sources jusqu'au Val de Gris), la Suize, la Liez et un certain nombre d'autres petits affluents. Face à ce constat, le scénario présenté par les différents acteurs du territoire est finalement plutôt pessimiste :** L'Agence de l'Eau a ainsi remarqué que : « *de nombreuses pressions coexistent sur le bassin : agriculture, collectivités, industrie. Beaucoup de travaux ont déjà été réalisés mais la qualité reste encore fragile. Le taux de redevance pollution reste renforcé pour le 10e programme sur ce territoire, ce qui signifie que l'état des masses d'eaux est encore dégradé. Une dynamique locale existe mais le contexte est difficile, le risque de non atteinte du bon état peut être fort, la ressource reste fragile.* »

Ce scénario plutôt pessimiste est partagé au sein des services de l'Etat : « *Nous avons des doutes quant au respect de la réglementation par rapport au classement des cours d'eau d'ici 2017. Il y a même des risques de conflit. Nous sommes pessimistes sur l'atteinte des objectifs de la DCE. Près de 80% des masses d'eau du département ont comme objectif l'atteinte du bon état en 2015, cela semble difficile. On observe quelques avancées sur les pollutions diffuses mais il n'y a aucune action sur le département pour l'hydromorphologie. Cela va notamment être très difficile de réhabiliter toutes les têtes de bassin. Cela ne va pas assez vite par rapport au calendrier DCE.* »

Par ailleurs, **peu d'actions sont pressenties dans les années à venir sur le territoire de Marne Amont**, en raison notamment des élections en 2014 et des faibles moyens financiers mobilisables (capacités d'autofinancement) par les collectivités. Des projets vont peut-être sortir sur l'assainissement non collectif, le plus gros reste à faire sur ce sujet. Il reste également quelques petites stations d'épuration à créer ou à fiabiliser pour diminuer encore les rejets domestiques dans les cours d'eau, très sensibles en tête de bassin versant. Mais à l'image de l'opération à lancer sur le lac de Charmes, les projets à prévoir peuvent s'avérer très coûteux. Le financement peut s'avérer être un point de blocage pour l'assainissement mais surtout pour les actions de restauration de cours d'eau pour ces collectivités qui ont de faibles moyens compte-tenu de la faible densité de population sur le territoire : « *20% à la charge des collectivités peut s'avérer rédhibitoire avec les difficultés financières actuelles.* » (Agence de l'Eau)

Rappelons que la Traire dont le bon état écologique n'est pas atteint, fait l'objet d'un report pour 2021.

Un projet pourrait sortir d'ici 2015 sur le ruisseau des Sointures (un affluent de la Suize) afin de remettre le ruisseau dans son lit principal : le moulin qui le détourne est désormais en ruine.

Les volets « pollutions diffuses » et « milieux aquatiques » ne montrent que de timides avancées jusqu'à présent. Les facteurs bloquants sont encore trop nombreux pour qu'un véritable tournant s'amorce sur le territoire : la politique agricole, les oppositions politiques contre les effacements d'ouvrages, le manque de structure porteuse sur certaines têtes de bassins ainsi que les freins financiers, particulièrement bloquants dans ce territoire très rural.

## 5. Annexes

### 5.1. Liste des entretiens réalisés par SEPIA Conseils

#### Elus

Bruno SIDO, Président du Conseil général, Sénateur

Anne-Marie NEDELEC, Maire de Nogent, Conseillère générale

Gilbert PATAILLE, Président du SIAH Marne Amont

Joël AGNUS, Président du SIAH Marne Vallage, Maire délégué de Sommermont

Patrick VIARD, Président du SIAH de la Vallée de la Suize, Maire délégué de Brottes

Gérard HOCQUET, Président du SIAH de la Vallée de la Traire, Vice-Président du SIAH Marne Amont, Maire de Poulangy

Didier LOISEAU, Président du SMIEP, Maire de Langres

Michel KUZARA, Président du SIALC, Maire de Neuilly-l'Évêque

## **Techniciens**

Thierry CHAPPAT, chargé d'opérations agriculture, Agence de l'Eau  
Pascal LEFORT, chargé d'opérations assainissement et quantitatif, Agence de l'Eau  
Marie-Françoise LICKEL, chargée de la politique territoriale, Agence de l'Eau  
Frédéric MONBRUN, chargé d'opérations industrie et artisanat, Agence de l'Eau  
Magali ROBIN, chargée d'opérations rivières et zones humides, Agence de l'Eau  
Michel ROULIER, chargé d'études milieux, Agence de l'Eau  
Xavier LOGEROT, chef de service Environnement et Ressources Naturelles, DDT 52  
Gaël BETTINELLI, adjoint au chef de service Environnement et Ressources Naturelles, DDT 52  
Denis LALEVEE, technicien SATER, CG 52  
Mickaël THABOURIN, technicien SATER, CG 52  
Cécile DECHAUX, chef service Productions Végétales Agronomie Environnement, Chambre d'Agriculture 52  
Christophe GALLEMANT, directeur du GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
Eric BLANCHARD, responsable technique, SMIPEP  
Martial GIL, Chargé de mission "Milieux aquatiques" - FDAAPPMA 52  
Christophe JULIEN, ONEMA 52

## **5.2. Bibliographie**

*Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, après présentation en CDCI du 28 avril 2011.*  
Préfecture de la Haute-Marne, 2011  
Historique des syndicats rivières préparé par le SATER 52